

## Conseil Municipal du 24 septembre 2018

### – Procès-verbal –

L'an deux mille dix-huit, 24 du mois de septembre à 19 heures, le Conseil Municipal d'Artigues-près-Bordeaux, convoqué le 18 septembre par Madame Anne-Lise JACQUET, Maire, s'est réuni au Château Lestrille.

#### Présents :

Mme Anne-Lise JACQUET, Maire,  
M. Thomas TEYSSIER, Mme Geneviève COIRIER, M. Bernard GRAND,  
M. Claude DAUVILLIER, M. Mathieu CHOLLET, Mme Claire CHAMBOISSIER,  
M. Geoffrey BAUR, adjoints, Mme Sylvie LAGORCE, Mme Lucienne DIDION,  
Mme Martine CAZENAVE, M. Michel JOBERT, M. Roland DOUBA, M. Éric HOSTEINS,  
Mme Colette BERTRAND, Mme Arlette REMAUT-BOCCHIA, M. Jean-Yves GUILLOT,  
M. Vincent BRUN, M. Jean-Christophe COLOMBO, conseillers municipaux.

#### Absents ayant donné procuration :

Mme Fabienne HOSTENS a donné pouvoir à Mme Geneviève COIRIER  
Mme Karine GARBE-LAMBROT a donné pouvoir à Mme Anne-Lise JACQUET  
Mme Valérie CHASSAIGNE a donné pouvoir à Claude DAUVILLIER

#### Secrétaire de séance :

M. Roland DOUBA

---

#### Madame le Maire :

« Nous sommes le 24 septembre, il est 19 heures, le Conseil municipal peut commencer. Nous allons passer au préalable par l'approbation du procès-verbal du 19 juin. Des commentaires ? »

#### Jean-Christophe COLOMBO :

« Écoutez, le 19 juin, je vous disais déjà Madame qu'on vous avait renvoyé des corrections sur deux conseils différents. Vous deviez les porter et les corriger et ce n'est toujours pas fait. À quoi ça sert de vous les envoyer, vous nous répondez : « On va rectifier » et rien n'est fait. Depuis le mois de février, rien n'est fait. »

#### Madame le Maire :

« Vous les envoyez par quel biais ? »

#### Jean-Christophe COLOMBO :

« Attendez, on ne va pas le refaire. Vous les aviez reçus par mail à cette époque-là et vous avez répondu : « On va rectifier. »

#### Madame le Maire :

« Oui, bien sûr. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Et vous avez même confirmé. »

Madame le Maire :

« Mais, bien sûr, quand nous avons des corrections, quand on les reçoit, on les rectifie, oui. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Eh oui, mais vous ne l'avez pas fait. »

Madame le Maire :

« Je pense que c'est à ce moment-là que nous avons été piratés, et nous avons eu un problème informatique sur nos boîtes mails. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« J'espère que ce n'est pas que les mails de l'opposition qui ont été piratés. Vous voyez pourquoi je ne veux plus que vous envoyiez quoi que ce soit sur ma boîte mail perso parce que c'est dangereux. »

Madame le Maire :

« Bien. Qui est d'avis d'approuver ce procès-verbal ? Que faites-vous ? »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Nous votons contre Madame. »

Madame le Maire :

« Vous votez contre. Deux contre. Je vous remercie.

Le secrétaire de séance est Roland DOUBA.

Au préalable, il y a des communications. Je vais peut-être commencer, avant de laisser la parole à Thomas TEYSSIER qui souhaitait faire une communication sur le Cuvier et les écoles d'art.

Alors vous avez reçu en format numérique le rapport d'activité de la Métropole, le rapport d'activité 2017. Je pense que vous avez dû tous le lire avec attention. Le programme d'investissement 2017 pour la Métropole s'élève à un peu plus de 491 millions d'euros, tous budgets confondus.

Concernant le développement économique, il y a un soutien d'intervention sur le territoire pour trois pôles de compétitivité, deux technopoles et quatre clusters. Vente de foncier pour 70 000 m<sup>2</sup>. L'accompagnement de 87 entreprises à la recherche de foncier ou d'immobilier et surtout 11 000 nouveaux emplois ont été créés et, sur la Métropole, 83 entreprises nouvelles sont installées dont 2100 emplois annoncés par UBISOFT, BETCLIC, OVH, Hermès, etc.

Après, je vous laisserai le soin de le lire parce que c'est très instructif et intéressant. Vous voyez combien la Métropole est dynamique et combien ça peut être intéressant d'être dans la Métropole. »

Vincent BRUN

« On peut dire un mot sur ce document ? »

Madame le Maire :

« Il n'y a pas de débat. »

Vincent BRUN :

« Ah, ce n'est pas un débat, mais vous pouvez ne pas me répondre, je vous fais juste une communication. Je trouve cela intéressant de nous remettre ce rapport d'activité. Je voulais juste rapporter que lorsqu'il y avait Vincent FELTESSE à la fin de ses rapports d'activité, il y

avait un lien, commune par commune. Donc, il aurait été intéressant qu'à la fin, on puisse avoir de combien est la contribution de Bordeaux Métropole pour Artigues, inversement d'Artigues vers Bordeaux Métropole. Et enfin, même si on voit qu'elle est dynamique, on voit aussi les limites tous les jours de la volonté d'être un million dans cette Métropole et la congestion... Peut-être que vous prenez l'hélicoptère, mais pour ceux qui prennent la voiture, vous pouvez voir que tous les jours c'est congestionné, et la limite de ce choix d'aller jusqu'à un million, à mon avis, est finie. Je ne vois pas comment on peut continuer sur ce rythme-là.

Et dernier petit point, il y a quand même un problème qui, à mon avis, il faudrait résoudre assez rapidement, c'est page 56. Quand on voit le principe de la mutualisation et on voit les différences ville par ville, service par service, domaine par domaine, cycle par cycle. C'est compliqué, je pense, pour un Artiguais qui changerait de ville ou je ne sais pas une personne du Bouscat qui viendrait ici de savoir qui fait quoi. Il y a un problème de lisibilité sur les domaines de compétence de Bordeaux Métropole. »

Madame le Maire :

« Bien. Je vous remercie pour vos remarques. Je vais faire deux petites remarques. Le million d'habitants c'est Vincent FELTESSE qui a martelé cela pendant toute une mandature, et d'ailleurs, il a été gentiment remercié après par les habitants. Ce n'est pas le cas concernant la majorité actuelle et d'ailleurs de l'ensemble des élus puisqu'on est en cogestion sur la Métropole.

Concernant vos autres remarques sur la façon dont est rédigé le rapport, je vous propose d'envoyer vos remarques au service communication de la Métropole puisque ce sont eux qui le font, ce n'est pas le Maire d'Artigues qui en est responsable.

Concernant les décisions du Maire, est-ce que vous avez des remarques ? Je vais les lire. Le 12 juillet, c'est le marché de maintenance informatique de la commune qui est maintenant dévoué à Air Informatique pour 9 338 euros TTC pour la maintenance.

Le 17 août, l'assurance Breteuil nous indemnise de 9 803 euros suite à un sinistre.

Le 20 août, on a lancé un appel à projets pour notre jardin social et pédagogique qui va s'installer à Bétailhe et c'est la SCOP SALUTERRE qui est en charge de mettre en place ce projet, sachant qu'il y a une réunion publique le 17 octobre à Bétailhe. SALUTERRE viendra expliquer ce projet. Ce projet se situera sur 200 m<sup>2</sup> à peu près derrière le château où se trouve le CCAS. Vont participer à ce projet, les bénéficiaires du CCAS, FLORADA qui est un CAT et bien entendu, l'ensemble des Artiguais qui souhaitent y participer. Mais vous aurez des éléments plus complémentaires le 17 octobre.

Le 30 août, c'est la prestation du nettoyage des locaux et des vitres de la commune et c'est DeCA PROPRETÉ sur une année et c'est 199 000 euros maximum.

Voilà ce que je pouvais dire concernant les décisions du Maire.

Je vais laisser la parole à Thomas TEYSSIER. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« On peut intervenir sur les décisions et poser des questions ? Sur celle du 17 août, est-ce que vous pouvez nous dire un peu plus, sur l'assurance Breteuil ?

Madame le Maire :

« C'est un sinistre lié à la tempête. À l'école de la Plaine, il y a eu un coup de vent important cet hiver et les rideaux extérieurs avaient été arrachés ainsi qu'une partie du pan décoratif sur le mur. Ils nous remboursent ce sinistre-là. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Pour revenir un petit peu sur ce que vous avez dit pour corriger parce que vous parlez de Monsieur FELTESSE, mais c'est quand même Monsieur JUPPÉ qui a décidé à Paris, lors de la présentation du projet Urbain Bordeaux 2030, qui a annoncé qu'il voulait un million d'habitants à Bordeaux d'ici 2030. »

Madame le Maire :

« Ce n'est pas à Bordeaux. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« À la Métropole. Ne jouez pas sur les mots. Vous avez très bien compris. »

Madame le Maire :

« Ne dites pas Bordeaux. Il faut dire les choses justes. »

Vincent BRUN :

« Concernant le marché de propreté, pourquoi vous faites un marché d'une année quand on sait la complexité de monter un marché. Pourquoi ce n'est pas un marché de deux ans ou trois ans ? Il est reconductible ? »

Madame le Maire :

« C'est sur trois ans renouvelable. »

Vincent BRUN :

« Très bien, voilà. »

Madame le Maire :

« C'est un an renouvelable trois fois, deux fois.  
Thomas ? »

Thomas TEYSSIER :

« Merci Madame le Maire. Alors, il y a tout un tas d'affirmations sur le Cuvier qui circulent et dans ces affirmations, la minorité, ici, est à la fois dans le mensonge et dans la *fake news*. Alors, il est dit que nous avons licencié du personnel, donc, c'est totalement faux puisque conformément à la loi, nous avons proposé à la totalité des salariés un nouveau contrat. 3 ont continué avec l'ancienne structure. 11 ont choisi de continuer dans la nouvelle.

*Fake news* également concernant les tarifs. Il y a la mise en place d'une nouvelle réduction pour les familles, d'un tarif senior, d'un tarif social. Tout un tas de dispositifs que la minorité n'avait jamais mis en place alors qu'elle en avait eu depuis toujours la possibilité.

Et enfin, nouveau mensonge, il est dit que nous supprimons des cours alors que cette année, trois nouveaux cours vont ouvrir : la découverte des arts adultes, l'éveil danse et musique enfant et les cours de danse senior.

Donc, juste pour résumer, vous voyez, c'est assez rapide, vous êtes Messieurs de la minorité non pas de gauche, mais juste à l'ouest. »

Vincent BRUN :

« Monsieur TEYSSIER, sans aucune colère, sans aucun énervant parce que cela ne sert à rien, vous nous faites le même sketch tous les trois mois et je pense que si on avait un Conseil municipal tous les mois, vous nous feriez le même sketch tous les mois. Je réitère les chiffres, je réitère ce qui est inscrit sur le site Facebook de la minorité. Voilà Monsieur, à dans trois mois. »

Madame le Maire :

« Les absences : Fabienne HOSTENS donne pouvoir à Geneviève COIRIER et Karine GARBÉ au Maire et Valérie CHASSAIGNE à Claude DAUVILLIER.

Nous passons à la délibération suivante, Roland. »

## **Délibération n° 2018 / 59 Délibération relative à la signature des contrats de Co-développement 4**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération de Bordeaux Métropole en date du 27 avril 2018,

**CONSIDÉRANT** que la démarche contractuelle de co-développement entre Bordeaux Métropole et ses communes membres est l'expression des actions partagées sur le territoire métropolitain et communal.

**CONSIDÉRANT** que le contrat proposé pour la période 2018-2020 est le fruit d'un travail de réflexions et de négociations entre les services et les élus métropolitains et municipaux. Plusieurs phases d'échanges et de rencontres ont permis d'alimenter le projet de contrat en tenant compte des spécificités communales et des capacités financières et à faire de Bordeaux Métropole.

Le contrat entre la ville d'Artigues-près-Bordeaux et Bordeaux Métropole regroupe 24 actions identifiées présentées en annexe de la présente délibération.

Le contrat de co-développement pourra faire l'objet d'adaptations (modification, ajout ou suppression d'une action) par voie d'avenant, pendant toute sa durée.

**CONSIDÉRANT** l'avis de la Commission réunie en date du 21 septembre 2018.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

### **APPROUVE**

Le contrat de co-développement 2018-2020 de la Ville d'Artigues-près-Bordeaux tel qu'il figure en annexe,

### **AUTORISE**

Madame le Maire à signer le contrat avec le Président de Bordeaux Métropole.

Adoptée 20 voix pour et 2 contre

*Roland DOUBA :*

« Délibération relative à la signature des contrats de co-développement de CAP 2018-2020. Madame le Maire. »

*Madame le Maire :*

« Au préalable, je vais donner une information parce que je pense que cela va intéresser une personne dans le public. Je confirme que CD TRANS part bien fin septembre. Je pense que c'était important, je vois un Monsieur dans le public qui s'inquiétait et qui m'interroge régulièrement. Je confirme bien son départ fin septembre.

Concernant le contrat de CODEV c'est un contrat entre la Métropole et la commune sur des projets structurants d'ordre métropolitain, intercommunal et communal.

Concernant les projets métropolitains, nous allons réaliser un plan guide pour la création et transformation du parc d'activités Cœur FEYDEAU. Nous allons mettre en place, avec la Métropole, la matrice paysagère sur le territoire de la Rive Droite. Nous travaillons avec l'ensemble des communes métropolitaines de la Rive Droite pour créer un lien et une identité

commune. Nous sommes partis, les Maires, sur le fait que par nos parcs, nous pourrions avoir cette forte identité de Rive Droite verte et paysagère.

Nous avons inscrit aussi l'animation, la sensibilisation et les conseils sur les enjeux du développement durable et nous le verrons tout à l'heure, nous signons une convention avec les Juniors du développement durable. Et, puis, bien sûr, nous sommes inscrits dans le territoire zéro déchet, zéro gaspillage pour un changement de comportement des habitants.

Concernant l'intercommunal, nous avons inscrit :

- la fin des travaux de l'Avenue Église Romane, travaux qui vont débiter le 8 octobre,
- une étude sur la requalification du Boulevard Feydeau, au rond-point de Tresses, au rondpoint du Cuvier,
- une étude d'aménagement du carrefour du poteau d'Yvrac et à l'avenue de Périgord, concernant du Poteau jusqu'à l'ITEP,
- et puis les protections phoniques RN89 parce que ça, c'est terminé en 2018.

Concernant le communal :

- la suite, bien entendu, des études urbaines avec l'étude de redynamisation du centre-bourg,
- la participation au financement du futur groupe scolaire de la Métropole,
- l'aménagement et la mise en valeur du parc de la Mairie Artigues, cela fait partie du projet 2020-2030 des études urbaines,
- l'accompagnement à l'aménagement de la ZACOM Feydeau parce que le projet Intermarché est bien avancé, sachant que la CDAC du mois de juillet a validé à l'unanimité ce projet extrêmement structurant pour la commune et Feydeau. Le permis de construire a été déposé et ça suit son cours. Il n'y a pas eu de recours sur la décision de la CDAC. Donc, on peut se féliciter de cela.

Concernant la zone artisanale Descartes, c'est l'animation, la dynamisation, l'accueil des entreprises artisanales dans le cadre de la démarche ZIRI. La démarche ZIRI, c'est une démarche qui va analyser les potentielles économies des entreprises sur un même territoire. On a pris Descartes parce que c'est là où les entreprises ont les plus importantes dépenses sur l'électricité, sur le téléphone, sur les alarmes, etc. La desserte du secteur économique du Meynot, ça, c'est pour la voirie et imaginer le financement soit par un partenariat urbain public - privé. L'étude pour l'aménagement et le développement de la Blancherie. Pour l'Orée du bois, c'est l'acquisition, la démolition et l'aménagement suite aux inondations du mois de juillet 2013. Il reste deux maisons à acquérir, et les projets d'aménagement sont en négociation et ont été vus avec les habitants restants.

Bien entendu, il y a une étude sur les schémas de déplacement tous modes avec des propositions et la participation de la Métropole *au classique en fête, la Biennale*. Cette année, l'opéra de plein air, nous espérons accueillir Carmen qui aura lieu au mois de juin. C'est le 22 juin, vous pouvez déjà le noter. Un financement et une aide financière pour le Syndicat du Gua concernant le confortement des berges du Fontaudin à hauteur de 250 000 euros. Cette somme-là est actée.

La lutte contre les inondations rue Pouqueyras, c'est un projet de régulation des eaux pluviales qui verra le jour. Il y en a pour plus d'un million d'euros de travaux, et puis le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, c'est le PAVE.

Élaboration d'un projet de ferme école urbaine parce qu'en plus du jardin partagé, nous allons créer une ferme école urbaine sur Artigues. Et puis le règlement d'intervention pour le sport avec le solde du financement pour la création de la Plaine des sports.

Voilà les vingt-quatre fiches que nous avons jusqu'en 2020 puisqu'on rebattra les cartes après les élections municipales.

Est-ce que vous avez des questions ? »

Vincent BRUN :

« Sur le principe de CODEV évidemment, c'est un bon principe. On voit que dans tout Bordeaux Métropole, cela permet de flécher les actions. Ensuite sur vos choix, je reste un peu plus mesuré.

La première, l'étude de la redynamisation du centre-bourg, j'ai l'impression qu'on ne va jamais s'en sortir. On finit en 2020, au deuxième trimestre 2020. On espère qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021, il se passera quelque chose. Je ne sais pas ce centre-bourg, vous ne savez pas quoi en faire. Le minimum, ce serait de l'entretenir, que les espaces verts au-dessus soient de bonne qualité, mais honnêtement continuer encore à dépenser cette année 60 000, l'année prochaine 30 000 et, en 2020, 30 000 euros pour se demander ce qu'on va se demander, qu'on va se demander, cela commence à être un peu long tout cela.

Concernant la fiche n° 2, la fiche n° 2 : « Participation au financement du futur groupe scolaire ». Alors, là, je dois dire que je tombe un peu des nues. Mes enfants sont donc à l'école à Artigues. Ils ont cette chance-là, et j'ai appris par la maîtresse avec la réunion de l'école que désormais ils travaillaient sur la création d'un futur groupe scolaire avec un cabinet d'architectes. Les bras m'en tombent, je dois dire. Ah oui, les bras m'en tombent. Cette volonté d'être toujours dans l'école et de prendre la place, j'allais dire, des sachants parce que, moi, j'ai confiance aux professeurs et au directeur. Je ne vois pas ce que vous venez faire là-dedans. Que les enfants travaillent sur un groupe scolaire sur quelle est l'école idéale, cela ne me pose pas de problème. Que vous leur montiez la tête sur un nouveau groupe à Bétailhe et pour qu'après, dans six mois, vous nous indiquiez que c'est la volonté des enfants, c'est une drôle de façon de faire. »

Madame le Maire :

« Je vais vous interrompre. »

Vincent BRUN :

« Non, vous ne m'interrompez pas, je finis Madame. »

Madame le Maire :

« Pourquoi on a imaginé inscrire les enfants, les ATSEM, les animateurs et les enseignants ? Parce que ce sont eux qui travaillent dans les écoles et ce sont eux qui utilisent les écoles. Si vous vous étiez un petit peu intéressé à l'action pédagogique de cette année concernant les écoles, vous sauriez qu'il y a une directive du Ministère de l'Éducation Nationale qui flèche une partie du programme pédagogique sur le patrimoine, de manière à ce qu'il y ait un respect du patrimoine et une connaissance du patrimoine. »

Vincent BRUN :

« Très bien, il n'y a pas de souci. »

Madame le Maire :

« Donc en faisant effectivement travailler les enfants sur leur école idéale, c'est aussi un moyen de les investir dans l'école et pour que plus tard ils puissent la respecter, c'est aussi important. Ce n'est pas votre vision. Il n'y a pas de manipulation derrière... »

Vincent BRUN :

« Bien sûr qu'il y a une manipulation. Je continue. Donc, je réitère et nous réitérons notre désaccord total sur la création de ce futur groupe scolaire dans et à la place du Parc Bétailhe. »

Madame le Maire :

« Le Parc Bétailhe existera toujours. Vous allez arrêter de dire des bêtises. »

Vincent BRUN :

« Comment ? »

Madame le Maire :

« Le Parc Bétailhe ne part pas. »

Vincent BRUN :

« Oui, si vous faites une tour de quinze étages, une classe par étage, il n'y a pas de problème. En tout cas, si vous faites les recommandations de l'Éducation Nationale, ce n'est pas possible Madame.

Ensuite, il n'y a pas d'analyse de coût sur votre document. On voit que ce sera en 2021, ce qui laisse une chance que cela n'existe pas. Ensuite, il n'y a pas non plus d'analyse sur le coût d'une réhabilitation de l'école Bel Air pardon. Je trouve cela dommage... qui fait partie du patrimoine. Et, enfin, dans le plan école signé par Bordeaux Métropole dans la délibération, il est indiqué qu'il n'y a pas d'aide pour la création d'école si une réhabilitation est possible. Je vous demande d'aller regarder cette délibération et de recalculer peut-être combien cela va nous coûter.

Concernant la fiche n° 3, « Aménagement et mise en valeur du parc de la mairie », donc pour 300 000 euros, on va refaire le parc de la mairie. »

Madame le Maire :

« Mais c'est bien de l'aménager. »

Vincent BRUN :

« Mais c'est bien de l'aménager. 300 000 euros, je trouve cela très cher, je trouve dommage que cela passe par Bordeaux Métropole. J'imagine que les services techniques peuvent le faire en interne qu'ils ont la connaissance. »

Madame le Maire :

« Si on peut avoir des financements de la Métropole et que cela ne pèse pas sur le budget de la collectivité, eh bien, moi, je prends 300 000 euros de la Métropole dans le cadre de la Direction de la nature. »

Vincent BRUN :

« Mais, moi, je fais confiance aux services techniques. Vous voyez, c'est une autre façon de voir. Surtout, vous nous indiquez que vous voulez remettre en valeur le parc de la mairie et en même temps, nous allons voir dans la délibération que vous détruisez Bétailhe et la Blancherie, c'est un peu dommage. »

Madame le Maire :

« La Blancherie, ce n'est pas un parc. »

Vincent BRUN :

« Ce n'est pas des espaces verts, La Blancherie ? »

Madame le Maire :

« Ce n'est pas un parc La Blancherie. La Blancherie n'appartient pas à la commune. La Blancherie maintenant, c'est la Métropole qui en est propriétaire. Vous êtes en train de tout confondre. »

Vincent BRUN :

« Oui, oui, c'est ça. On en discutera tout à l'heure, il n'y a pas de souci. L'Avenue de l'Église Romane, j'avais deux ou trois questions. La première, c'est « Est-ce que vous avez prévu des bandes cyclables ou des pistes cyclables ? » Je ne sais pas. »

Madame le Maire :

« À votre avis ? »



Vincent BRUN :

« Moi, je n'ai pas d'avis pour vous. Cela se voit quand même qu'on n'a pas le même avis. »

Madame le Maire :

« Vous avez plein d'avis. Vous choisissez ce qui vous intéresse. Il y aura une réunion publique prochainement de toute façon. »

Vincent BRUN :

« Très bien, donc vous ne savez pas.

Ensuite, fiche n° 5, on dépense 1 300 000 euros, « Requalification du Boulevard Feydeau » et pour une dépense de 1 300 000 euros, on a une simple fiche comme cela, sans aucun autre document. Donc, je voulais savoir, et c'est la même chose pour le suivant qui est l'aménagement du poteau d'Yvrac et le n°7, la ZACOM Feydeau 1 300 000 aussi. C'est un peu succinct. Je voulais savoir quand est-ce qu'on aurait d'autres informations sur la fiche 5, 6, 7. »

Madame le Maire :

« Quand les projets et les études seront faites, il y aura une présentation, une réunion publique pour chaque projet. »

Vincent BRUN :

« D'accord. Où tous les Artiguais seront invités. »

Madame le Maire :

« Bien sûr. »

Vincent BRUN :

« Évidemment. La fiche 8 et la fiche 9, pas de souci. Elles me vont très bien. Vous voyez, on arrive des fois... vous voyez lesquelles c'est ?

La 10, OK. La 11, la Blancherie. Évidemment, la Blancherie. Je vous l'ai indiqué dans une lettre : « La Blancherie, vous vous êtes engagée devant les Artiguais à ne pas construire, à ne rien construire, à faire peut-être une zone artisanale et encore, et là, maintenant, vous nous faites une étude d'aménagement et de développement » et on sait très bien ce que souhaite Bordeaux Métropole, c'est faire venir AQUITANIS et DOMOFRANCE pour faire des constructions. La question forcément, je vous la poserai à la fin du Conseil, mais je peux vous la poser ici, c'est « *Quid* de l'avenir de la Blancherie, et *quid* de votre parole ? »

Madame le Maire :

« Je rappelle quand même que la Blancherie, le Maire de Cenon voulait le vendre, 14 millions d'euros, ce terrain qui est sur le cadastre d'Artigues. Donc du coup, c'est le Maire d'Artigues qui signe le permis de construire, mais on n'est pas propriétaire du terrain. C'est Cenon qui était propriétaire du terrain à l'époque. C'était 850 logements, si mes souvenirs sont exacts. Évidemment, je me suis opposée à la construction de ces 850 logements surtout excentrés par rapport à la commune. La Métropole a décidé de préempter ce terrain et d'acheter le terrain. Maintenant, effectivement, il va y avoir une étude pour l'aménagement et développement, sachant que je maintiens mes propos, il n'y aura pas de logement à cet endroit-là. Oui à l'artisanat, non à l'industrie, et je vais vous en prouver une chose, c'est que nous avons classé cette zone en US8 ; US8 qui interdit les industriels ou tout industrie de s'installer sur ce terrain. Donc uniquement l'artisanat. Voilà, ma parole est tenue. »

Vincent BRUN :

« On ne demande qu'à voir »

Madame le Maire :

« Donc j'ai répondu à votre question ? »

Vincent BRUN :

« Oui, tout à fait, et on verra si cela ne se construit pas. »

Madame le Maire :

« Vous me félicitez. »

Vincent BRUN :

« Tant que ce n'est pas construit, oui. »

Madame le Maire :

« C'est très bien. Vous avez dit que c'était bien, je le relève et je vous en remercie, cela me fait plaisir. »

Vincent BRUN :

« Et vous voyez. La fiche n° 12, rien à dire. La 13, « Protection phonique », je vous l'ai dit en réunion.... »

Jean-Christophe COLOMBO

« Si, la 12, il y a quelques petites questions puisqu'il y a encore deux maisons si j'ai bien compris. Ils ne voulaient pas vendre, ils ne voulaient pas partir, qu'est-ce qui va se passer ? »

Madame le Maire :

« Alors, il y a une maison qui est achetée par Bordeaux Métropole, mais il y a une personne âgée qui est malade et nous la laissons à l'intérieur et, pour l'instant, cela ne bougera pas. Pour l'autre maison Bordeaux Métropole agira en fonction de ce qu'elle a à faire. »

Vincent BRUN :

« Les protections phoniques, je vous ai déjà expliqué en réunion qu'on souhaitait un avant - après. Vous nous avez indiqué là aussi, décidément c'est une rentrée calme, que l'on aurait un avant - après sur les analyses de son. J'espère que cela sera présenté en Conseil municipal. »

Madame le Maire :

« Oui bien sûr, quand on les aura ».

Vincent BRUN :

« Et concernant la 14, par contre, schéma de déplacement tous modes, niveau de l'enjeu communal. Je m'étonne puisque je l'ai dit tout à l'heure, que cela ne soit pas corrélé avec un enjeu métropolitain, je dirais même départemental, parce qu'on se rend compte que la ville est de plus en plus un lieu de délestage. Donc, simplement vérifier si les 2-3 bus que vous avez changés de place il y a 2-3 ans, vous allez les remettre au même endroit, bon, pourquoi pas ? Mais la difficulté qu'ont les Artiguais, c'est effectivement que nous avons des gens qui viennent de Tresses, de Montussan, d'Yvrac qui rentrent souvent dans la zone du Peyrou d'ailleurs ou sur l'A89 et qui pose un problème de délestage. Je pense qu'il faut corréliser cette fiche avec une fiche beaucoup plus large et travailler avec aussi bien la Métropole que les villes avoisinantes que sont Tresses, Yvrac, Montussan. »

Madame le Maire :

« Le SRADDET qui a été mis en place est géré par la région. Dans ce SRADDET, Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, il y a la phase transport. Alain JUPPÉ et Alain ROUSSET, parlent beaucoup des problématiques de circulation mais le Maire d'Artigues n'a pas les moyens d'arrêter à ses frontières les Tressois qui traversent la commune pour récupérer ou les Libournais ou que sais-je, pas plus que le Maire de Cenon, de Floirac, de Lormont et des autres 28 communes parce que nous sommes tous impactés par la circulation sur la Rocade et puis aussi par l'application Waze.

Ce schéma de déplacement tous modes, c'est une réflexion sur la commune pour les pistes cyclables, pour les piétons et pour le covoiturage. C'est vraiment un focus sur la ville. Bien entendu, c'est fait avec Bordeaux Métropole qui a la compétence des déplacements. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Par contre, on s'interroge sur les déplacements, en tout cas sur les transports en commun parce que cette année encore à la rentrée, vous n'avez fait aucune demande de modification sur les transports en commun sur la commune alors qu'il y a de grosses difficultés de desserte, d'horaires. Il y a des bus qui se promènent à vide, des gens qui habitent au Peyrou qui mettent trois quarts d'heure pour aller à La Butinière alors qu'ils sont à côté parce qu'ils sont obligés de passer par Dravemont. Tout cela pour faire passer un bus en centre-ville, en centre-bourg qui est déserté. On s'étonne qu'il n'y ait pas eu de demande de modification sur les trajets et sur les horaires. »

Madame le Maire :

« Vous affirmez des choses sans savoir. Il faut savoir que pour la ligne 63, il y a plus d'une centaine d'habitants qui la fréquentent. C'est une ligne qui a fait ses preuves et qui fonctionne. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Ils n'ont pas le choix. »

Madame le Maire :

« La ligne 80 fonctionne très bien et la ligne 63, c'est en journée. Maintenant, je pense que vous ne le savez peut-être pas, mais comme vous travaillez chez KEOLIS en tant que chauffeur, je pense que vous ne savez peut-être pas. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Non pas chauffeur, je ne fais rien, je conduis. »

Madame le Maire :

« J'ai demandé à KEOLIS, à la Métropole et au Vice-président en charge des transports de regarder pour la rentrée 2019, les lignes de bus et la fréquentation, et notamment la ligne 67 qui pose un gros problème puisque quand le bus d'une Liane est en panne, la 67 n'existe plus comme d'ailleurs à Saint-Vincent-de-Paul, comme dans ces communes où il y a peu de fréquentations. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« La 67, vous êtes responsable de sa suppression. Vous en êtes responsable. J'ai l'impression que vous allez m'apprendre mon métier. »

Madame le Maire :

« D'autres questions ? »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui, peut revenir un petit peu sur la fiche 13, sur les protections phoniques. Lors de la présentation, vous nous avez dit que vous gardiez un petit peu d'argent pour refaire le souterrain. Cela va se faire d'ici 2022 ? »

Madame le Maire :

« Moi, je ne garde pas d'argent parce que c'est la DIRA qui a l'argent et c'est l'État qui a l'argent. Ce n'est pas moi. C'est une compétence de l'État et de la DIRA. Effectivement, la DIRA a pratiquement finalisé le projet et les travaux devraient débuter d'ici la fin de l'année. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Cela va nous être présenté aussi avant. »

Madame le Maire :

« En réunion publique. Bien sûr. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Cela risque de faire comme le city-stade. Cela fait trois fois qu'on vote le budget pour le refaire, on ne l'a toujours pas refait. »

Madame le Maire :

« Si, si, il va être refait. Ne vous inquiétez pas, on a jusqu'au 31 décembre 2018 pour le refaire.

Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui, on l'a voté en 2017, 2018. »

Madame le Maire :

« Questions ? Bien. Qui est d'avis d'approuver le contrat de co-développement, s'il vous plaît ? Que faites-vous, Messieurs ?

Vincent BRUN et Jean-Christophe COLOMBO :

« Nous votons contre Madame. »

Madame le Maire :

« Délibération suivante. »

Roland DOUBA :

« Délibération relative à la mise à jour du tableau des effectifs. Madame le Maire. »

## **Délibération n° 2018 / 60 Délibération relative à la mise à jour du tableau des effectifs**

**VU** la loi du 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

**VU** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale, notamment l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

**CONSIDÉRANT** que la présente délibération a pour objet de constater la création des emplois présents au tableau des effectifs du fait de l'impossibilité de retrouver les décisions initiales ayant porté création de certains emplois ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de dresser la totalité du tableau des effectifs de la ville et ainsi le mettre à jour pour l'année 2018 et les années à venir ;

**CONSIDÉRANT** l'avis du Comité Technique en date du 17 septembre 2018 ;

**CONSIDÉRANT** l'avis de la Commission Réunie en date du 21 septembre 2018 ;

**CONSIDÉRANT** que les effectifs de la ville sont répartis de la manière suivante :

FILIERES		EFFECTIFS VILLE	DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (nombre d'heures et minutes)
<b>EMPLOI DE CABINET</b>		<b>1</b>	
Directeur de cabinet	A	1	1 Équivalent temps plein - 35/35 heures
<b>EMPLOI FONCTIONNEL</b>		<b>1</b>	

Directeur Général des Services	A	1	1 Équivalent temps plein - 35/35 heures
<b>ADMINISTRATIVE</b>		<b>24</b>	
Attaché	A	6	6 Équivalents temps plein - 35/35 heures
Rédacteur Principal 2e classe	B	2	2 Équivalents temps plein - 35/35 heures
Rédacteur	B	2	2 Équivalents temps plein - 35/35 heures
Adjoint administratif principal 2e classe	C	7	7 Équivalents temps plein - 35/35 heures
Adjoint administratif	C	7	7 Équivalents temps plein - 35/35 heures
<b>TECHNIQUE</b>		<b>47</b>	
Technicien Principal 1re cl	B	1	1 Équivalent temps plein - 35/35 heures
Technicien Principal 2de cl	B	1	1 Équivalent temps plein - 35/35 heures
Technicien	B	2	2 Équivalents temps plein - 35/35 heures
Adjoint technique principal 1re cl	C	2	2 Équivalents temps plein - 35/35 heures
Adjoint technique principal 2e cl	C	8	7 Équivalents temps plein - 35/35 heures 1 poste à temps non complet 20/35 heures
Adjoint technique	C	28	26 Équivalents temps plein - 35/35 heures 1 poste à temps non complet – 22h30/35 heures 1 poste à temps non complet 18h15/35 heures
Agent de maîtrise principal	C	2	2 Équivalents temps plein - 35/35 heures
Agent de maîtrise	C	3	3 Équivalents temps plein - 35/35 heures
<b>ANIMATION</b>		<b>21</b>	
Animateur principal 2e cl	B	2	2 Équivalents temps plein - 35/35 heures
Animateur	B	1	1 Équivalent temps plein - 35/35 heures
Adjoint animation principal 2e cl	C	4	4 Équivalents temps plein - 35/35 heures
Adjoint d'animation	C	14	13 Équivalents temps plein - 35/35 heures 1 poste à temps non complet 22h30/35 heures
<b>POLICE MUNICIPALE</b>		<b>1</b>	
Brigadier	C	1	1 Équivalent temps plein - 35/35 heures
<b>MEDICO-SOCIAL</b>		<b>11</b>	
Éducateur principale jeunes enfants	B	2	2 Équivalents temps plein - 35/35 heures
Éducateur jeunes enfants	B	1	1 Équivalent temps plein - 35/35 heures
ATSEM principal 2e cl	C	7	7 Équivalents temps plein - 35/35 heures
Auxiliaire puériculture principal 2e cl	C	1	1 Équivalent temps plein - 35/35 heures
<b>CULTURELLE</b>		<b>6</b>	
Bibliothécaire Territorial	A	1	1 Équivalent temps plein - 35/35 heures

Assistant de conservation principal 2e cl	B	1	1 Équivalent temps plein - 35/35 heures
Adjoint du patrimoine principal 2e cl	C	4	4 Équivalents temps plein - 35/35 heures
<b>ENSEIGNEMENT DES ARTS</b>		<b>14</b>	
Assistant d'Enseignement Artistique principal 2e cl	B	14	1 Équivalent temps plein – 20/20 heures 1 poste à temps non complet – 5h45/20 heures 1 poste à temps non complet – 2h30/20 heures 1 poste à temps non complet – 14/20 heures 1 poste à temps non complet – 3/20 heures 1 poste à temps non complet – 9/20 heures 1 poste à temps non complet – 5h25/20 heures 1 poste à temps non complet – 5h05/20 heures 1 poste à temps non complet – 2h05/20 heures 1 poste à temps non complet – 4/20 heures 1 poste à temps non complet – 15h40/20 heures 1 poste à temps non complet – 2h30/20 heures 1 poste à temps non complet – 11/20 heures 1 poste à temps non complet – 3/20 heures
<b>TOTAL</b>		<b>126</b>	

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission réunie en date du 21 septembre 2018 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

- la mise à jour du tableau des effectifs présenté ci-dessus ;

**DIT**

- que la dépense en résultant sera prélevée sur le chapitre 012.

Adoptée 20 voix pour et 2 contre

Madame le Maire :

« Cette délibération a pour objet de constater la création d'emplois présents au tableau des effectifs du fait de l'impossibilité de retrouver les décisions initiales ayant porté création de certains emplois. Il convient de dresser donc la totalité du tableau des effectifs de la ville et de le mettre à jour pour l'année 2018. Il y a eu un Comité technique le 17 septembre, une commission réunie le 21 septembre et vous avez les effectifs répartis sur l'ensemble des différents pôles y compris l'enseignement des arts. Est-ce que vous avez des questions ? »

Vincent BRUN :

« La première remarque qui est quasiment toujours la même, c'est qu'évidemment l'avis du comité technique, nous ne l'avons pas. »

Madame le Maire :

« Comment ? »

Vincent BRUN :

« L'avis du Comité technique, vous nous dites l'avis du Comité technique ; l'avis, j'imagine, positif d'ailleurs, nous ne l'avons pas sous les yeux. Nous ne l'avons pas pour délibérer.

Ensuite, l'avis de la Commission réunie, je ne sais pas. Alors là j'y étais. Je ne sais pas à quel moment vous avez décidé qu'il y avait eu un avis, vous avez dit « Avez-vous des questions ? ». On vous a posé des questions. Cela s'est terminé et cela, c'est un avis ?

Ensuite, sur ce tableau des effectifs, il y a 126 agents municipaux qui... évidemment, c'est en croissance forte depuis 2014. C'est vrai. Malgré le départ des directeurs, ça revient, ça revient. D'ailleurs, trois d'un coup, là, cet été, c'est quand même... »

Madame le Maire :

« Vous me direz qui est le Directeur du centre technique municipal d'ailleurs, je serais très intéressée ? »

Vincent BRUN :

« Ah oui, c'est un grand Monsieur, il était là. »

Madame le Maire :

« Parce qu'il n'y a jamais eu de directeur au CTM. »

Vincent BRUN :

« Ah oui, d'accord. Très bien. Le problème, c'est qu'il n'était pas considéré comme un directeur, c'est peut-être pour cela qu'il est parti. Je pourrais même vous dire où il est. Il n'y avait pas de Directeur financier non plus ? Il n'y avait pas de Directeur de stratégie territoriale mais voilà. »

Madame le Maire :

« Mais la stratégie territoriale, le Directeur est là, je l'ai vu tout à l'heure. »

Vincent BRUN :

« D'accord. Mais vous lisez beaucoup. Vous avez bien raison. Non, ils n'ont pas de Directeur ? D'accord, très bien. »

Madame le Maire :

« Messieurs, continuez. »

Vincent BRUN :

« Évidemment, on va vous parler de la Police municipale, un seul agent. »

Madame le Maire :

« Bientôt, il y en aura un deuxième, dans six mois. »

Vincent BRUN :

« Dans six mois ? Ben dis donc, parce que quand on arrive à rouler dans Artigues, on voit quand même qu'en ce moment, il y a une recrudescence des incivilités. La plupart des abribus sont cassés. Je ne sais pas, il doit y avoir quelqu'un qui n'aime pas TBM. Nous avons eu aussi des cambriolages à la boulangerie, au Tournesol, enfin un petit peu partout. Hélas, trois fois hélas, cette Police municipale ne fonctionne pas. Il n'y en a pas. »

Madame le Maire :

« Puis-je vous faire remarquer que la nuit, la Police municipale, comme les ASVP ne travaillent pas et que c'est la Police nationale qui prend le relai. »

Vincent BRUN :

« Puisque Monsieur a sa réponse narquoise, nous avons indiqué lorsque vous avez embauché des ASVP que nous étions pour l'arrivée des ASVP, mais que nous souhaitons en même temps des policiers municipaux. N'allez pas dire n'importe quoi devant des agents. Ce que nous indiquons, c'est qu'une véritable Police municipale, ce n'est pas qu'une Police de la voirie, c'est aussi celle des incidents de tous les jours. Voilà. ASVP, ce n'est pas grave Monsieur. »

Madame le Maire :

« Il faut savoir que sur la masse salariale, les catégories A, les Directeurs s'élèvent à 7 % ; les catégories B, les rédacteurs à 23 %, et l'ensemble des catégories C à 70 %.

Bien. Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? Qu'est-ce que vous faites Messieurs ? »

Vincent BRUN :

« Nous votons contre Madame. »

Madame le Maire :

« Délibération suivante. »

### **Délibération n° 2018 / 61 Délibération relative à l'adhésion au service individualisé d'assistance en Prévention CDG 33**

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** les dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 25 ;

**VU** le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** l'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique signé le 22 octobre 2013, obligeant chaque employeur public à élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS ;

**VU** la délibération n°2017/08 du 28 février 2017 relative à l'adhésion de la Ville d'Artigues-près-Bordeaux au service du Conseil en Prévention du Centre départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

**CONSIDÉRANT** que le Centre de Gestion de la Gironde par délibération en date du 28 novembre 2002 a décidé la mise en place d'une mission facultative en matière d'hygiène et de sécurité des conditions de travail pour apporter aux collectivités des prestations de Conseil en Prévention.

Son objectif est d'accompagner les collectivités dans leurs actions de prévention des risques au travail.

**CONSIDÉRANT** que cette mission facultative présente de nombreux avantages par la mise en commun de moyens et de mutualisation des ressources pour les collectivités. Elle offre, sur leur demande, des prestations générales de conseil juridique et la possibilité de bénéficier de prestations individualisées d'assistance avec intervention sur site.

**CONSIDÉRANT** l'importance des questions touchant à l'hygiène et à la sécurité des conditions de travail au sein de la collectivité.

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Ville d'Artigues-Près-Bordeaux de poursuivre une évaluation des risques professionnels sur les postes de travail, en matière d'hygiène, de sécurité,



d'incendie notamment et les préconisations qui en découlent en matière des risques psychosociaux.

**CONSIDÉRANT** que cette adhésion s'inscrit dans une continuité de l'action menée précédemment par le Centre Départemental de Gestion de la Gironde dans l'évaluation des risques physiques et par la création du Document Unique.

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission réunie en date du 21 septembre 2018 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

- De solliciter le Centre de Gestion pour cette prestation individualisée d'assistance en Prévention

### **AUTORISE**

- Madame le Maire à conclure la convention d'adhésion au service de conseil en prévention pour la prestation individualisée d'assistance en prévention ci-annexée ainsi que tous les documents y afférents pour la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

Roland DOUBA :

« Délibération relative à l'adhésion au CDG33, mise en œuvre du plan de prévention des risques psycho-sociaux. Madame le Maire. »

Madame le Maire :

« Bien. La Loi du 13 juillet 1993 et l'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la Fonction publique signé le 22 octobre 2013 obligent chaque employeur public à élaborer un plan d'évaluation et des préventions des RPS.

Nous avons, à l'heure actuelle, deux assistants de prévention au sein de la collectivité. L'état des risques psychosociaux s'intègre dans le document unique de la collectivité de manière à prendre en compte, de manière globale, la situation des agents de la ville et du CCAS au travail et de mettre en place des solutions adaptées de la même manière afin de réduire les risques aussi physiques.

Nous allons passer un accord avec le Centre de gestion de la Gironde qui va mettre en place une mission facultative en matière d'hygiène, de sécurité, des conditions de travail pour apporter aux collectivités des prestations prévention.

Son objectif est de nous accompagner dans nos actions de prévention des risques du travail.

Vous m'autorisez à signer l'adhésion et la convention.

Des questions ? »

Vincent BRUN :

« Je vous l'ai déjà dit, mais effectivement, c'est une bonne chose. On se dit qu'évidemment, on pourrait peut-être commencer par la Direction et les Directeurs puisqu'ils n'ont pas l'air très bien en ce moment. D'ailleurs, j'ai rencontré Monsieur AUCHE il n'y a pas longtemps. Il avait l'air libéré, délivré, comme quoi des fois, de partir, cela lui a fait du bien.

J'ai vu un autre directeur qui travaillait au service technique, mais qui n'était pas directeur au service technique, lui aussi, ça lui a fait un... Il y a des gens comme ça, ils reprennent du poil de la bête. »

Thomas TEYSSIER :

« C'est peut-être de vous qu'il est libéré. »

Vincent BRUN :

Monsieur AUCHE n'est pas libéré de moi. Ça non, non, mais bon. Passé ce trait d'humour, c'est une bonne chose, on espère que les fonctionnaires pourront libérer leur parole et se sentir mieux au travail. »

Madame le Maire :

« Bien. Écoutez, je vous remercie. Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? À l'unanimité.

La délibération suivante. »

### **Délibération n° 2018 / 62 Délibération cadeaux de fin d'année 2018**

Traditionnellement, à l'occasion des fêtes de fin d'année, la Commune d'Artigues-près-Bordeaux offre aux enfants du Personnel des cadeaux individuels.

Une carte cadeau, par enfant, d'une valeur de 17 € valable au sein du magasin Toys R Us, sera offerte aux familles des agents, dans la limite d'un budget maximum de 1 500 €.

D'autre part, une subvention exceptionnelle d'un montant de 15€ sera accordée à l'association Dépannage Distraction, artistes-clowns auprès des enfants malades dans les hôpitaux, qui se chargera de confectionner les paquets cadeaux.

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission réunie en date du 21 septembre 2018 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

#### **DÉCIDE**

- de l'achat de cartes cadeaux pour les enfants du Personnel au sein des magasins Toys'r'us (voir listing ci-joint).
- que la dépense correspondant à l'achat de cadeaux sera imputée sur l'exercice en cours au compte 6068.
- que la dépense correspondant à la subvention exceptionnelle sera imputée sur l'exercice en cours au compte 6574.

Adoptée à l'unanimité

Roland DOUBA :

« Délibération relative au cadeau de fin d'année par les enfants du personnel. Madame le Maire. »

Madame le Maire :

« C'est classique. Comme chaque année, nous prenons une délibération concernant une carte cadeau par enfant d'une valeur de 17 euros au sein du magasin Toys'r'us qui sera offerte aux familles des agents dans la limite d'un budget de 1 500 euros.

Nous précisons que nous versons une subvention exceptionnelle de 15 euros puisque c'est leur demande à l'association Dépannage Distraction Artistes-clowns qui intervient auprès des enfants malades dans les hôpitaux et qui se chargera de confectionner les paquets cadeaux.

Vous avez des remarques ? »

Jean-Christophe COLOMBO :

« La même que tous les ans. La mesquinerie vous limite à 15 euros pour l'association. Ce n'est même pas le montant de la carte cadeau de chaque enfant. Et comme vous pouvez dire les autres années, je suis désolé, mais ce n'est pas eux qui vous imposent 15 euros parce qu'il n'y a pas de limitation. Je fais des dons tous les ans à cette association-là et ils sont plus élevés que vous. »

Geneviève COIRIER :

« Alors Monsieur COLOMBO, je vais vous rappeler quand même que la Mairie a voté et vous avez voté je pense *pour*, je n'en suis pas sûre, un budget quand même de 400 euros pour acheter deux voiturettes pour l'hôpital justement. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Quel est le rapport avec celle-là ? »

Geneviève COIRIER :

« Pour vous dire tout simplement qu'on ne participe pas qu'à 15 euros. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Non, ce sont deux choses différentes. »

Geneviève COIRIER :

« Et c'est quand même deux dons. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« C'est deux dons différents, mais d'un côté 400 et quelques euros pour acheter des voiturettes pour les accompagner à la salle d'opération, c'est très bien, on l'a voté, je vous le confirme, mais 15 euros pour une association de clowns qui va dans les services pour essayer d'égayer un petit peu les journées des enfants malades, c'est quand même autre chose. Vous mettez des cartes cadeaux pour chaque enfant des agents à 17 euros. Vous n'êtes même pas capables d'offrir 2 euros de plus pour les clowns. Je suis désolé, c'est quand même limité. »

Madame le Maire :

« Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? »

Vincent BRUN :

« Juste une petite question, je voulais savoir pourquoi on passe par Toys'r'us et pas par Auchan ou un partenariat avec Auchan ou Inter qui est sur la commune. »

Madame le Maire :

« Parce que le choix est plus vaste à Toys'r'us.  
Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? À l'unanimité, je vous remercie.  
Délibération suivante. »

## Délibération n° 2018 / 63 Décision modificative n° 1

**VU** la délibération de Bordeaux Métropole du 26 janvier 2018 relative à fiscalité professionnelle unique (FPU) – Attributions de compensation 2018 – Imputation d'une partie de l'attribution de compensation en section d'investissement – Lissage des attributions de compensation sur les mois de février à décembre 2018.

**VU** le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées par les communes et leurs établissements publics et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées par les communes, leurs établissements publics et les départements ;

**CONSIDÉRANT** que l'Attribution de Compensation en Investissement versée à Bordeaux Métropole par la Ville d'Artigues-près-Bordeaux est imputée au chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » sur le compte 2046 « Attributions de compensation d'investissement ».

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'amortir les subventions d'équipement versées tout en neutralisant budgétairement cette dotation aux amortissements par inscription, en ordre budgétaire, d'une dépense en section d'investissement et d'une recette en section de fonctionnement,

Il est proposé au Conseil Municipal d'amortir ces subventions d'équipement sur un an et d'autoriser Madame le Maire à mettre en œuvre le mécanisme de neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement prévu par l'instruction comptable M14 pour l'attribution de compensation versée à Bordeaux Métropole ;

**CONSIDÉRANT** que cette écriture comptable se traduit de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
CHAP.	ART.	LIBELLE	FONCT.	MONTANT	CHAP.	ART.	LIBELLE	FONCT.	MONTANT
042	6811	Dotation aux amortissements des immos incorporelles et corporelles	01	158 053 €	042	7768	Neutralisation des amort. des subventions d'équipement versées	01	158 053 €

INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
CHAP.	ART.	LIBELLE	FONCTION	MONTANT	CHAP.	ART.	LIBELLE	FONCTION	MONTANT
040	198	Neutralisation des amort. des subventions d'équipement versées	01	158 053 €	040	28046	Amortissement attribution de compensation d'investissement	01	158 053 €

**CONSIDÉRANT**, l'avis de la commission réunie en date du 21 septembre 2018

**LE CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré,

**AUTORISE**

- Les virements de crédits exposés ci-dessus

Adoptée 20 voix pour et 2 contre

Roland DOUBA :

« Délibération modificative n°1 – Amortissement ACI. Madame le Maire. »

Madame le Maire :

« C'est une délibération extrêmement technique. Autrefois, les dotations amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles étaient neutralisées avec le fonctionnement. Ce qui voulait dire que cela baissait la capacité d'autofinancement et de l'épargne de gestion de finance des collectivités. L'État a décidé de changer la donne devant cette injustice et, du coup, les dépenses d'investissement seront neutralisées avec les recettes et de l'attribution de compensation d'investissement.

Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? Qu'est-ce que vous faites ?

Vincent BRUN :

« inaudible – sans micro »

Madame le Maire :

« Pourquoi ? »

Vincent BRUN :

« (début sans micro – inaudible)... c'est technique, c'est technique, mais n'empêche excusez-moi, pour le mot, à chaque conseil, nous avons le droit à vos tripatouillages du budget, à vos tripatouillages des dépenses et des recettes, nous vous laissons seule juge de vos décisions. »

Madame le Maire :

« Deux votes contre.

Délibération suivante. Roland. »

## **Délibération n° 2018 /64 Délibération relative aux trottoirs vivants Convention avec Bordeaux Métropole**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

**VU** le Code de la Santé publique ;

**VU** la loi n° 2014-110 du 6 février 2014, visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national, dite loi Labbé ;

**VU** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015, loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte interdisant l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics ;

**CONSIDÉRANT** que la commune d'Artigues-près-Bordeaux améliore en permanence et en continu le cadre de vie de ses habitants ;

Le retour d'expérience des communes engagées dans la démarche « Trottoirs plantés », dont faisait partie Artigues-près-Bordeaux (délibération en date du 24 novembre 2015), montre qu'il y a un besoin de reprendre et simplifier la convention qui fixe les modalités du partenariat entre les communes et Bordeaux Métropole.

Une nouvelle convention intitulée « Trottoirs vivants » décrit et fixe les conditions de réalisation et de gestion des plantations directement en plein terre, dans des mini-fosses de plantation réalisées sur les trottoirs ou au pied des murs. L'arrêt réglementaire des pesticides entraîne, en effet, inéluctablement le retour du vivant sur l'espace public.

L'objectif de ce projet est d'installer la nature dans les zones les plus minérales des communes de Bordeaux Métropole, mais aussi dans les tissus urbains plus lâches afin de participer à la sensibilisation à la biodiversité en ville, d'inviter les habitants à se réappropriier leur quartier et de créer une dynamique autour des plantations.

De plus, la végétalisation des rues constitue un outil de communication qui facilitera la mise en application de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte.

Pour ce faire, l'équipe municipale de la Ville d'Artigues-près-Bordeaux souhaite autoriser Madame le Maire à signer une nouvelle convention-cadre entre la commune et Bordeaux Métropole. La présente convention a pour objet de fixer les modalités réglementaires et techniques autorisant les plantations, de définir le principe d'intervention de Bordeaux Métropole pour l'aménagement des mini-fosses de plantation, d'arrêter les obligations de Bordeaux Métropole et de la commune en termes de sécurité des usagers.

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission réunie en date du 21 septembre 2018 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

### **AUTORISE**

- Madame le Maire à signer la convention-cadre ci-annexée et tous les documents s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité

Roland DOUBA :

« Délibération relative à la mise en place du dispositif trottoirs vivants. Geoffrey BAURE. »

Geoffrey BAUR :

« La convention trottoirs vivants remplace la convention trottoirs plantés notamment pour intégrer la nouvelle réglementation concernant l'interdiction des produits phyto-sanitaires, et surtout pour simplifier la mise en œuvre du dispositif en faisant de la commune le principal interlocuteur des riverains.

Cette convention, à l'image de la précédente, fixe des conditions et la réalisation de mini fosses de plantation ou de plantation en pleine terre pour permettre aux riverains de développer la végétation et d'embellir leurs trottoirs. »

Madame le Maire :

« Des questions ? »

Vincent BRUN :

« Nous avons voté la précédente délibération, nous voterons celle-là. »

Madame le Maire :

« Oui, qui est d'avis d'approuver ? A l'unanimité. Merci.

Roland. »

## **Délibération n° 2018 / 65 Délibération relative à la convention avec la SGAC – subvention**

**VU** l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

**CONSIDÉRANT** la volonté de l'équipe municipale d'Artigues-près-Bordeaux de créer un Jardin Partagé et Pédagogique au sein du Domaine de Bétailhe, à proximité du Centre Communal d'Action Sociale, du relais Assistantes Maternelles et du centre d'activités Florada. L'objectif étant de mettre en place un lieu d'échange, d'apprentissage et de partage ouvert à tous les Artiguis. Un travail spécifique auprès des enfants, des familles bénéficiaires du CCAS et des personnes présentant un handicap physique, mental et/ou psychique sera effectué afin de favoriser leur inclusion sociale.

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la création de ce futur jardin, la commune d'Artigues-près-Bordeaux a répondu à l'Appel à Projets 2017 du Fonds de Développement Durable de la SGAC dont l'objectif est d'accompagner les projets contribuant au développement durable du territoire de Bordeaux Métropole, notamment dans les domaines suivants :

- la protection du milieu naturel et la promotion de la biodiversité
- la production d'énergies renouvelables
- des projets sociétaux.

**CONSIDÉRANT** que le projet du jardin partagé et pédagogique de la Ville d'Artigues-près-Bordeaux a été retenu par la SGAC qui attribue pour sa réalisation une subvention de 5 600€.

La signature d'une convention entre la commune d'Artigues-près-Bordeaux et la SGAC doit permettre de définir le rôle de chacun, de formaliser l'accompagnement du projet et de matérialiser le versement de la subvention du Fonds de Développement Durable de la SGAC.

À ce titre, Madame le Maire donne lecture des 6 articles de la convention de partenariat ;

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission réunie en date du 21 septembre 2018

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

### **AUTORISE**

- Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec la SGAC ci-annexée, ainsi que tout document y afférent.

Adoptée à l'unanimité

Roland DOUBA :

« Délibération autorisant la signature de la convention de partenariat avec la SGAC, attribution de subvention pour le jardin partagé et pédagogique. Geoffrey BAUR. »

Geoffrey BAUR :

« La société de gestion de l'assainissement de Bordeaux Métropole gère un fonds de développement durable qui finance des projets environnementaux et, à ce titre, le futur jardin pédagogique a été retenu et la SGAC octroie à la commune une subvention à hauteur de 5 600 euros pour la réalisation de ce projet. »

Madame le Maire :

« Je veux apporter une précision sur les factures d'eau que nous payons chacune et chacun. Il y a 1 % qui part pour le fonds développement durable en assainissement et 1 % en eau

potable. L'assainissement est géré par une société de gestion, une société dédiée. Ce n'est pas la Métropole qui gère l'assainissement, mais c'est par le biais d'une DSP.

Pour l'eau potable, c'est la Métropole. La Métropole a fait le choix d'aider des associations dans le cadre de la coopération internationale ; avec des projets importants, notamment en Inde pour l'eau et au Mexique.

Pour l'assainissement c'est vraiment pour du local et pour des associations de rénovation de fontaines par exemple.

Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération suivante. »

### **Délibération n° 2018 / 66 Délibération relative à l'Avenant PIG Communes**

**VU** la délibération de Bordeaux Métropole en date du 15 novembre 2013 autorisant le lancement du Programme d'Intérêt Général « Un logement pour tous au sein du parc privé de la Métropole »,

**VU** la délibération de Bordeaux Métropole en date du 6 juillet 2018 autorisant la prorogation du PIG « Un logement pour tous au sein du parc privé de la Métropole » de 6 mois supplémentaires,

**VU** la convention de financement du Programme d'intérêt Général signée le 4 décembre 2013, avec l'ANAH, la CAF, Procivis Gironde et l'Agence Départementale sur l'information au Logement, et la signature de son avenant autorisant la prorogation du PIG jusqu'au 3 juin 2019,

**VU** la délibération de la Ville en date du 13 février 2014 autorisant l'adhésion au Programme d'Intérêt Général « Un logement pour tous au sein du parc privé de la Métropole » et la participation de la Ville d'Artigues-près-Bordeaux au cofinancement des travaux de réhabilitation des logements situés sur la commune,

**CONSIDÉRANT** que le Programme d'intérêt général (PIG) métropolitain en œuvre depuis décembre 2013 constitue un outil de traitement du parc privé particulièrement dynamique sur l'ensemble du territoire métropolitain.

**CONSIDÉRANT** qu'au terme de sa 4<sup>e</sup> année d'animation, près de 750 propriétaires occupants ou bailleurs ont été accompagnés dans leur projet de rénovation sur le territoire de la Métropole et le volume de demandes individuelles d'aide à la réhabilitation reste constant.

Le PIG métropolitain devant arriver à son terme le 3 décembre 2018, il apparaît pertinent d'évaluer le dispositif avant son terme pour anticiper la relance d'un futur dispositif d'aide aux travaux.

**CONSIDÉRANT** qu'une évaluation du dispositif est programmée sur le dernier semestre 2018 afin de mesurer l'impact du dispositif d'aide à la réhabilitation sur le territoire mais également de calibrer le dispositif qui pourrait prendre la suite de l'actuel PIG (choix de l'outil d'accompagnement des propriétaires, périmètre, calibrage quantitatif, financier).

Cette évaluation du PIG, à laquelle seront associées les communes, s'inscrit dans une étude plus large sur le parc privé permettant de prendre en compte l'ensemble des enjeux parc privé sur la Métropole.

Le rendu de cette évaluation valant étude pré-opérationnelle est attendu courant mars 2019, et le futur dispositif d'aide aux travaux métropolitain sera opérant autour de l'été 2019.



Dans ce contexte, au vu du calendrier opérationnel et de la demande constante des particuliers d'aide à la réhabilitation, il apparaît nécessaire de prolonger le PIG métropolitain jusqu'à ce qu'un nouveau dispositif d'aide aux travaux prenne le relais à l'été 2019.

Aussi, il a été décidé par les élus de la Métropole de prolonger la durée de mise en œuvre du PIG métropolitain de 6 mois supplémentaires pour éviter une rupture entre dispositifs d'aide à la réhabilitation, permettant ainsi aux propriétaires du territoire de bénéficier des aides du PIG « Un logement pour tous au sein du parc privé de Bordeaux Métropole » jusqu'au 3 juin 2019.

Cette prorogation du PIG de 6 mois supplémentaires a été entérinée par délibération du 6 juillet 2018 et formalisée par la signature d'un avenant à la convention de financement cadre avec les partenaires (l'Agence nationale de l'Habitat – Anah, la Caisse d'Allocations Familiales, Procivis de la Gironde et l'ADIL).

Cet avenant précise les modalités de mise en œuvre du PIG du 4 décembre 2018 au 3 juin 2019, notamment en précisant les objectifs de réalisations déclinés par propriétaires occupants et propriétaires bailleurs, ainsi que les enveloppes prévisionnelles d'aides aux travaux qui en découlent.

Les objectifs fixés pour la période complémentaire restent dans le même ordre de grandeur que les années précédentes, soit 50 dossiers de propriétaires occupants et 50 dossiers de propriétaires bailleurs.

Bordeaux Métropole, maître d'ouvrage du dispositif, prendra à sa charge le coût de l'ingénierie dans le cadre de la prorogation du PIG en cofinancement avec l'Agence nationale de l'habitat.

**CONSIDÉRANT** qu'au lancement du PIG Métropolitain, la ville d'Artigues-près-Bordeaux avait réservé une enveloppe de 37 000 € sur la durée du programme, qui visait à soutenir 10 réhabilitations de propriétaires occupants.

Au 1er juillet 2018, ce sont 20 propriétaires occupants qui ont bénéficié d'aides aux travaux sur la commune d'Artigues-près-Bordeaux mobilisant une enveloppe communale de 18 652 €.

Ces projets ont permis à des propriétaires d'entretenir leur logement pour :

- en améliorer la performance énergétique, contribuant ainsi à réduire les consommations d'énergétiques et améliorer leur confort des occupants en hiver comme en été,
- adapter leur logement au handicap ou au vieillissement, dans une logique de maintien à domicile,
- réhabiliter globalement le logement pour respecter les normes de sécurité ou de santé publique.

**CONSIDÉRANT** que la demande d'aide aux travaux ne se tarie pas, l'équipe municipale de la Ville d'Artigues-près-Bordeaux propose de maintenir une intervention de la commune en faveur de la lutte contre le mal logement pour offrir des conditions de vie décentes aux administrés les plus fragiles.

**CONSIDÉRANT** qu'au vu de la demande actuelle et des tendances des années précédentes, l'animateur du dispositif InCité envisage que 3 contacts émergent en 2019 sur la commune, nécessitant une enveloppe de 3 000 € ;

L'enveloppe initiale n'étant pas consommée, un report des crédits non consommés sur la période 2013-2018 est sollicité dans le cadre de la prorogation du PIG pour répondre à ces demandes.

**CONSIDÉRANT** l'avis de la Commission réunie en date du 21 septembre 2018.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DONNE**

- un avis favorable à la prorogation du Programme d'intérêt général métropolitain « Un logement pour tous au sein du parc privé de Bordeaux Métropole » jusqu'au 3 juin 2019 sur la commune,

**DÉCIDE**

- de réserver une enveloppe de 3000€ pour financer les travaux des habitants

**AUTORISE**

- Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Roland DOUBA :

« Délibération relative à l'avenant au programme d'intérêt général des communes. Geoffrey BAUR. »

Geoffrey BAUR :

« Le programme d'intérêt général, le dispositif dédié à la rénovation de l'habitat arrivera à son terme le 3 décembre 2018. Il est donc proposé de proroger le dispositif de six mois supplémentaires jusqu'au 6 juin 2019 dans l'attente de la création d'un nouveau dispositif. Durant cette période de six mois, il est prévu d'abonder des crédits non épuisés de 3 000 euros pour trois foyers artiguais. Je tiens à rappeler que depuis la délibération du 21 mars 2016, ce dispositif est réservé à l'adaptation de logements. »

Madame le Maire :

« Des questions ? »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui, des questions. Effectivement, il y avait une enveloppe qui était de 37 000 euros au départ pour l'utilisation. On arrive à la fin et on a dépensé 18 652 euros, ce qui est fort peu quand même par rapport à l'enveloppe. Et là, on se donne 3 000 euros à dépenser jusqu'à la fin juin. On voit qu'il y a beaucoup de dossiers. Je ne comprends pas pourquoi il y a une différence et pourquoi on n'utilise pas la totalité ».

Geoffrey BAUR :

« C'est dit dans la délibération : « Les 3 000 euros sont en supplément des crédits non épuisés ».

Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui, mais pourquoi, on n'utilise pas plus que les 3 000 euros puisqu'il va en rester encore. Sur les 30 000, il n'y en a que 18 000 qui ont été dépensés. »

Geoffrey BAUR :

« Ça dépend de la nature des travaux ? »

Madame le Maire :

« Ce qu'il faut savoir, c'est que ce dispositif-là sert à la réhabilitation des logements. Quand nous sommes alertés, quand nous nous rendons compte en visitant des personnes, notamment par l'intermédiaire du CCAS, que les habitations ne sont pas aux normes ou n'ont pas le double

vitrage, etc., à ce moment-là, nous engageons une action et nous en parlons, bien entendu, aux propriétaires ou aux bailleurs de ces logements de manière à aider les bailleurs privés ou les propriétaires privés à mettre aux normes les maisons. Ces derniers mois, nous avons préféré fléchir cette enveloppe sur le bien vieillir et surtout « le bien vieillir à domicile », donc les salles de bains, les chambres, les séjours, les couloirs à adaptés. Mais pour cela, il faut qu'il y ait de la demande. On peut avoir 20 000, 30 000. S'il n'y a pas plus de demandes et si on n'en voit pas, nous, au CCAS, on ne détecte pas plus de besoins, on ne peut pas dépenser comme ça l'argent public. »

Vincent BRUN

« Il n'y a pas un défaut de communication tout simplement ? Peut-être qu'une communication d'ici la fin de l'année via la CCAS pourrait permettre à des personnes qui ne connaissent pas le dispositif de s'intégrer au dispositif. »

Madame le Maire :

« Oui c'est possible. Je ne sais pas s'il y a le lien de Bordeaux Métropole sur le site par rapport au PIG, mais, oui, effectivement, on va regarder ça. Je ne sais pas si on n'a pas communiqué sur le journal municipal. »

Jean-Christophe COLOMBO

« Ou l'élargir, le re-élargir au dossier complet. »

Madame le Maire :

« Du 8 au 12 octobre, il y a la Semaine bleue et nous avons prévu une information spécifique à ce moment-là.

Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération suivante. »

## **Délibération n° 2018 / 67 Délibération relative au Projet Éducatif de Territoire**

**VU** l'article 2121-29 du code général des collectivités territoriales

**VU** la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017

**VU** le décret 2017-1108 du 27 juin 2017

**VU** l'article D.521-12 du code de l'éducation

**VU** le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018

**CONSIDÉRANT** la volonté de l'équipe municipale de mettre en place des accueils de loisirs de qualité afin de permettre un développement harmonieux des enfants accueillis au sein des structures municipales ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Artigues-près-Bordeaux a adopté une organisation du temps scolaire sur 4 journées à partir du 03 septembre 2018

**CONSIDÉRANT** la mise en place d'un plan mercredi par l'état afin de développer la qualité de l'accueil périscolaire du mercredi ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de renouveler le projet éducatif de territoire à compter du 03 septembre 2018 ;

**CONSIDÉRANT** le diagnostic enfance jeunesse réalisé par la collectivité entre janvier et juin 2018 ;

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission réunie en date du 21 septembre 2018,

Le suivi du PEDT est assuré par plusieurs instances :

- 1 comité de pilotage composé de représentant des élus de la ville d'Artigues (Madame le Maire et l'Adjointe au Maire en charge de l'Éducation, la jeunesse et les temps de l'enfant), des représentants de l'éducation nationale (3 directeurs des écoles élémentaires et maternelles de la ville), des représentants des associations de parents d'élèves (FCPE et AIPE), des représentants institutionnels (CAF et département) et du technicien municipal en charge du dossier (coordinateur enfance/jeunesse).
- Deux comités techniques réunissant les acteurs de terrain œuvrant à la concrétisation des objectifs éducatifs : 1 comité technique pour l'enfance (3/12 ans) et l'autre pour les adolescents (12/17 ans)

D'octobre 2017 à septembre 2018, 3 comités de pilotage et 8 comités techniques se sont réunis afin de réécrire le projet éducatif de territoire et les projets pédagogiques des accueils collectifs de mineurs, et ont aboutis aux choix des objectifs suivants :

- **Contribuer à la socialisation des jeunes publics et les amener vers plus de citoyenneté :**
  - Développer le sens des responsabilités
  - Promouvoir des modes d'expression individuelle et collective et permettre l'expérimentation de la démocratie
  - Sensibiliser au mieux vivre ensemble sur le territoire et/ou à l'extérieur
  - Promouvoir l'éducation au développement durable et une écocitoyenneté active
- **Favoriser la complémentarité et la cohérence éducative sur les différents temps de l'enfant (temps libre, famille, école)**
  - Favoriser l'adaptation des activités en fonction du rythme de vie des enfants
  - Faire découvrir de nouvelles pratiques et des savoirs
  - Répondre aux attentes du jeune public et de leur famille
  - Proposer des outils de développement alliant connaissance, apprentissage, découverte et amenant vers l'autonomie
- **Renforcer l'égalité des chances, la lutte contre les discriminations et le respect des valeurs de la république**
  - Faciliter l'accès au sport, loisirs créatifs ludique et numérique, à la culture
  - Garantir la mixité et le brassage du public au sein des équipements
  - Favoriser la réussite scolaire de l'ensemble des enfants
- **Favoriser le soutien à la parentalité et faciliter la place des familles au sein de parcours éducatifs de leurs enfants**
  - Renforcer la lisibilité de l'offre éducative et parvenir à mieux la faire connaître
  - Créer des espaces de paroles pour les familles
  - Impliquer les parents dans la vie des structures
- **Favoriser l'éducation aux médias et à l'information :**
  - Accompagner les enfants, les jeunes et leurs familles vers la découverte du monde numérique et ses enjeux.

Avec ses partenaires éducatifs (enseignants, parents, animateurs et ATSEM de la Ville, ainsi que les partenaires associatifs), la ville travaille afin d'améliorer la qualité de l'accueil des mercredis en mettant en place à partir de septembre 2018 :

- Un accueil à la demi-journée avec et sans repas
- Des activités sportives spécifiques sur le temps du mercredi matin
- Un club nature gironde, 1 mercredi après-midi par mois
- L'extension des horaires de l'ALSH du mercredi (accueil de 7h à 19h) afin de les faire correspondre avec les horaires des accueils périscolaires du lundi, mardi, jeudi et vendredi-
- Des formations à destination des personnels encadrants afin de les faire monter en compétence
- Le développement du partenariat avec les services municipaux (sports, médiathèque, CCAS, service petite enfance...) et les partenaires éducatifs afin d'améliorer la cohérence éducative et l'ancrage sur le territoire.
- Le travail en collaboration avec les équipes enseignantes et les établissements scolaires présents sur la commune (2 écoles maternelles, 1 élémentaire, 1 ITEP) afin d'améliorer la cohérence des temps scolaires et périscolaires.
- La mise en place du travail d'inclusion d'enfants porteurs de handicap avec les établissements spécialisés et les familles.

**CONSIDÉRANT** l'avis de la Commission réunie en date du 21 septembre 2018 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

### **AUTORISE**

- Madame le Maire à signer le Projet Éducatif de Territoire ci-annexé

Adoptée 20 voix pour et 2 contre

Roland DOUBA :

« Délibération relative au Projet Éducatif de Territoire et Plan mercredi.  
Claire CHAMBOISSIER. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Suite à une évaluation et une réflexion menées en 2017 avec l'ensemble des partenaires éducatifs - enseignants, parents d'élèves, équipes d'animation - ainsi qu'un sondage des parents d'élèves plébiscitant majoritairement le retour à la semaine des quatre jours d'enseignement et à un vote majoritaire des conseils d'école, notre commune a proposé un accord avec la DSDEN donc le Directeur des services départements de l'Éducation Nationale de la Gironde, une organisation scolaire sur quatre jours à compter de la rentrée de cette année. Dans ce contexte, notre commune a souhaité réaffirmer son ambition éducative à travers un Projet Éducatif Territorial pour la période suivante 2018-2021 et la mise en place d'un « Plan mercredi ».

Comme c'est expliqué dans la délibération, ce suivi du PEDT a été assuré par deux instances, un comité de pilotage et un comité technique dont ont découlé plusieurs décisions. Je vais vous en citer quelques-unes puisque ça me paraît important. Il y a donc :

- un accueil à la demi-journée avec et sans repas le mercredi
- des activités sportives spécifiques sur le temps du mercredi matin via l'école municipale des sports,
- un Club Nature Gironde pour lequel nous allons signer la convention en suivant
- l'extension des horaires de l'ALSH du mercredi, de l'accueil de 7 heures à 19 heures afin de les faire correspondre avec les horaires des accueils périscolaires des autres jours de la semaine ;
- des formations à destination de nos personnels encadrants afin de les faire monter en compétences ;

- le développement du partenariat avec les services municipaux - sports, Médiathèque, CCAS, service petite enfance - et les partenaires éducatifs afin d'améliorer la cohérence éducative et l'ancrage sur le territoire ;
- le travail en collaboration avec les équipes enseignantes et les établissements scolaires présents sur la commune dont deux écoles maternelles, une école élémentaire et un ITEP afin d'améliorer la cohérence des temps scolaires et périscolaires,
- ainsi que la mise en place du travail d'inclusion d'enfants porteurs de handicap avec les établissements spécialisés et les familles.

Madame le Maire :

« Des questions ? »

Vincent BRUN :

« La première remarque évidemment c'est que de ce PEDT découle une sorte de pêché originel, c'est-à-dire la non prise en compte de la volonté des parents de rester à quatre jours et demi. Ça, c'est déjà la première difficulté pour la validation de cette délibération.

La deuxième difficulté, c'est évidemment que c'est déjà mis en place depuis le mois de septembre et qu'aujourd'hui, on nous demande d'avaliser tout cela alors qu'il aurait été peut-être plus intéressant qu'on puisse y travailler tous ensemble, car même si on est de la minorité, on est Artiguais, on est aussi parents d'élèves, on aurait peut-être pu vous donner des idées qui soient un peu moins théoriques et peut-être un petit peu plus pratiques.

Concernant le document, page 2, il est indiqué qu'il existe deux collèges de secteur. J'ai beau chercher, je n'ai pas trouvé... J'ai Jean Jaurès, mais je n'ai pas trouvé le deuxième. Jean Zay, ce n'est pas le collège du secteur. Jean Zay, ce n'est pas notre collège du secteur. Ce n'est pas bien grave, mais le secteur c'est Jean-Jaurès.

Ensuite, page 3, vous indiquez que vingt associations sportives et dix associations culturelles allaient intégrer ce PEDT. Je crois qu'il aurait été intéressant de savoir dans quelles conditions, lesquelles, est-ce qu'elles sont rémunérées comme quand il y avait les TAP ou pas ? On reste un peu sur notre faim parce que déjà les TAP, on avait, en tant que parents d'élève... les informations, elles étaient quand même, je permets de le dire, un peu *light*, mais alors là, on ne sait pas du tout ce que vont faire nos enfants. C'est-à-dire qu'ils doivent s'inscrire en fin de journée pour savoir exactement ce qui va se passer, on ne sait pas trop quelles activités ils vont faire. On ne peut pas non plus le découvrir là aujourd'hui. Je pense qu'il serait intéressant que les parents aient une information peut-être plus importante sur ces activités-là.

Page 19, je ne reviens pas sur le fait que je suis contre le passage de quatre journées à quatre jours. On a déjà eu le débat. Je pense que ça suffira. On ne reviendra pas sur votre sondage truqué. Moi, aussi, je lis SUD-OUEST. Vous disiez que vous lisiez ma page Facebook. Moi, j'ai lu dans SUD-OUEST que 70 % des parents vous soutenaient, ce n'est pas mal. On peut inventer des chiffres comme cela tous les jours, ce n'est pas mal. Je finis, je finis. Après, je vous laisse parler.

Page 19, vous indiquez vouloir favoriser le soutien à la parentalité par le biais du site Facebook de la ville en travaillant avec le service communication. Alors, je ne vois pas bien en quoi mes enfants vont travailler au lien à la parentalité en mettant leur tête tous les jours sur le site Facebook de la ville et en travaillant avec le service communication.

Page 20, vous voulez favoriser les échanges avec les parents au moment des accueils du matin et du soir. Alors là, c'est sûr qu'il y a du travail. C'est vous qui avez décidé que les écoles ouvraient et fermaient toute à la même heure, ce qui fait qu'il y a un engorgement, une difficulté pour amener ses enfants à l'école.

Et, ensuite, le dernier point un peu surprenant, c'est le fait d'inviter les parents à raconter leur métier aux enfants. Je pense qu'il y a une difficulté pour vous de laisser la place aux enseignants et à ceux qui connaissent le monde de l'éducation. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Alors. Vous avez posé plein de questions. Je pense ne pas les avoir toutes retenues. Du coup, il faudra peut-être que vous me les répétiez. Pour la première, je ne sais pas pourquoi vous dites que les parents ne sont pas d'accord. C'est peut-être les parents d'élèves élus au sein de l'école élémentaire puisque, effectivement, sur les trois conseils d'école, il y en a deux qui ont voté pour le retour à quatre jours et une autre école qui a voté pour le maintien à quatre jours et demi. »

Vincent BRUN :

« inaudible – sans micro... »

Claire CHAMBOISSIER :

« Non pas du tout, parce que les parents d'élève, ils sont censés représenter l'ensemble des parents et pas qu'une seule partie ou en tout le cas leurs idées à eux. »

Vincent BRUN :

« inaudible – sans micro... »

Claire CHAMBOISSIER :

« Non, pas du tout. Non, ils sont élus pour représenter l'ensemble des parents. »

Vincent BRUN :

« Moi aussi, vous aussi ! ».

Claire CHAMBOISSIER :

« Bien entendu, Monsieur. »

Vincent BRUN :

« C'est la même chose. »

Madame le Maire :

« Vous pouvez laisser parler Claire CHAMBOISSIER, s'il vous plaît. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Je suis en train de vous répondre, si vous voulez que je ne vous réponde pas, il n'y a pas de souci, j'arrête de parler, moi cela ne me dérange absolument pas. Je sais sur quoi je travaille. J'ai suivi le dossier et je sais très bien comment cela s'est passé puisque j'ai aussi voté au conseil d'école. Donc, j'ai bien vu que c'était bien les parents élus. Le sondage ne représentait pas ce qu'ils ont voté lors des conseils d'école.

Vincent BRUN :

« inaudible – sans micro... »

Claire CHAMBOISSIER :

« Si vous voulez, mais on a eu le mérite de faire un sondage. »

Jean-Christophe COLOMBO

« Vous avez refusé de nous montrer les résultats. »

Vincent BRUN :

« Moi, j'ai fait un sondage. »

Claire CHAMBOISSIER

« Le débat, il n'est pas là de toute façon puisque la semaine à quatre jours, elle est revenue. »

Jean-Christophe COLOMBO

« inaudible – sans micro... »

Claire CHAMBOISSIER :

« Oui, exactement, comme dans la plupart des communes.

Ensuite, en ce qui concerne le fait des associations qui interviennent au sein de ces temps-là, il s'agit en fait d'un projet global qui concerne les services périscolaires. Ce n'est plus du tout un format TAP. C'est un projet qui englobe. Je pense qu'on n'a pas besoin ici de parler en détail du projet. »

Vincent BRUN :

« Parce que vous n'avez pas vos enfants dans cette école, Madame. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Je n'ai pas encore d'enfant effectivement. »

Vincent BRUN :

« Pour les parents d'élèves, qu'ils soient élus ou pas élus, mais qui ont des enfants, parents d'élève. Je trouve cela important de savoir ce que votre enfant va faire l'après-midi, ce qu'il va faire le soir, je trouve cela intéressant. Et quand il revient et qu'il ne sait pas ce qu'il a fait parce qu'il ne sait pas l'exprimer, c'est dommage. Donc, il serait intéressant que vous expliquiez aux parents d'élève ce que vont faire leurs enfants avec vos idées. »

Madame le Maire

« Nous parlons du projet, c'est un projet éducatif de territoire et le plan du mercredi. Nous avons créé l'école multisports, le mercredi. C'est important pour le centre de loisirs. Ce qui est noté dans ce plan éducatif du territoire et plan mercredi va générer des financements par rapport à nos actions de la part de la Caisse d'Allocations Familiales. Le PEDT c'est important, c'est demandé par la Caisse d'Allocations Familiales et par l'Etat à travers la Direction départementale de la cohésion sociale. C'est un cadre général.

Les actions quotidiennes, c'est une autre communication et c'est une forme de communication que l'on fait au quotidien avec les parents, sur le site, etc. »

Jean-Christophe COLOMBO

« Le dernier PEDT, il y avait la liste des associations qui intervenaient. »

Madame le Maire :

« Il n'y a pas de TAP. »

Jean-Christophe COLOMBO

« Je ne parle pas de TAP. Vous listez vingt associations. Vous marquez vingt associations, mais lesquelles ? »

Claire CHAMBOISSIER :

« Les animateurs depuis la semaine dernière communiquent là-dessus, depuis lundi dernier. C'est ce qui vient de m'être confirmé par le Directeur. »

Jean-Christophe COLOMBO

« On ne dit pas le contraire, mais ils communiquent aux gens qui y sont. Mais comment vous voulez donner envie aux autres de venir si vous ne leur listez pas. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Mais les parents d'élève ne sont pas censés communiquer là-dessus ? »



Jean-Christophe COLOMBO

« Ils ne connaissent pas le nom des intervenants. Excusez-moi. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Eh bien ils s'adressent au Directeur. »

Jean-Christophe COLOMBO

« Au directeur d'accord. Le PEDT, normalement, il n'est pas en collaboration avec les associations. »

Madame le Maire :

« Qui est d'avis de signer cet accord-cadre qui est le PEDT avec les objectifs pour trois ans ? Qu'est-ce que vous faites Messieurs, vous votez pour ou vous votez contre ? »

Vincent BRUN :

« Nous votons contre, Madame. »

Madame le Maire :

« Bien. Deux votes contre ».

## **Délibération n° 2018 / 68 Délibération relative au projet grand format JDD**

**VU** l'article 2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que l'un des axes forts du projet éducatif de territoire est de promouvoir l'éducation au développement durable et une éco-citoyenneté active.

La ville d'Artigues Prés Bordeaux, dans le cadre de son projet éducatif de territoire souhaite, en partenariat avec Bordeaux métropole, mettre en place l'action « Projet grand format juniors du Développement Durable ».

Cette action co-construite entre le Service Animation de la Ville d'Artigues-près-Bordeaux, Bordeaux Métropole et l'association Graine Aquitaine permettra d'accompagner les équipes d'animation de la ville à travers 28 heures de formation durant l'année scolaire 2018/2019 afin de permettre aux animateurs municipaux de mettre en place un projet de Développement Durable au sein des structures d'accueil péri et extra-scolaires de la Ville d'Artigues-près-Bordeaux.

Cette formation permettra d'une part un accompagnement des équipes d'animation municipales à travers les échanges avec des acteurs reconnus de l'éducation à l'environnement et au développement durable et d'autre part la mise en œuvre d'actions à destination des enfants fréquentant les accueils de loisirs municipaux.

La thématique retenue pour ce projet 2018/2019 est centrée autour de deux axes : le gaspillage alimentaire et les économies d'énergie.

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission réunie en date du 21 septembre 2018,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

### **AUTORISE**

Madame le Maire à signer les conventions de partenariat inhérentes au projet grand format avec les services de Bordeaux Métropole  
Adoptée à l'unanimité

Roland DOUBA :

« Délibération relative à la signature d'une convention avec Bordeaux Métropole pour la mise en place de l'action Junior du développement durable. Grand projet format. Claire CHAMBOISSIER. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Cette convention est une nouvelle convention que la commune signe avec Bordeaux Métropole dans le cadre de son dispositif, *les Juniors du développement durable*. C'est une convention qui va permettre, à l'ensemble de l'équipe de nos équipes d'animateurs, de bénéficier de vingt-huit heures de formation pour se professionnaliser sur un projet de développement durable. La thématique retenue sera le gaspillage alimentaire et les économies d'énergie. Pour nous, c'est un très beau projet et c'est pour cela qu'on y répond et c'est gratuit. »

Madame le Maire :

« Il y a des questions ? »

Vincent BRUN :

« Une remarque, vous travaillez avec l'association GRAINE qui fait un travail formidable et cela me permet donc de rebondir sur la question de tout à l'heure. C'est évidemment dommage que vous n'indiquiez pas quelles associations interviennent parce que peut-être qu'il y a des associations qui peuvent être de très bonne qualité comme celle-ci. »

Madame le Maire :

« Mon adjointe fera un bilan et une communication sur le PEDT dans les mois à venir et vous aurez toutes les informations que vous sollicitez.

Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération suivante. »

## **Délibération n° 2018 / 69 Délibération relative au Club nature Gironde 2018-2019**

**VU** l'article 2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que l'un des axes forts du projet éducatif de territoire est de promouvoir l'éducation au développement durable et une éco-citoyenneté active

La ville d'Artigues Prés Bordeaux, dans le cadre de son Projet éducatif de territoire souhaite, en partenariat avec l'UFCV et le département 33, mettre en place l'action « Club Nature Gironde ».

Ce partenariat actif depuis 2007, permet d'offrir aux enfants de l'ALSH une éducation au développement durable à travers plusieurs ateliers mis en place tous les mois.

En 2018/2019, la thématique abordée sera l'eau « sur les traces d'H<sub>2</sub>O » suivant le planning ci-dessous :

Atelier	Date	Thématique
---------	------	------------

1	12/09/18	L'eau sous toutes ses formes et son importance dans les cycles de la vie de la faune et de la flore (séance 1)
2	3/10/18	Le gaspillage de l'eau et les bons gestes au quotidien
3	17/10/18	Animation sur les nuisibles : pêche à l'Écrevisse de Louisiane sur le plan d'eau derrière la Mairie
4	14/11/18	Découverte du recyclage de l'eau (Séance 1)
5	05/12/18	Énergie marée motrice : la force de la mer et des océans
6	19/12/18	L'eau sous toutes ses formes et son importance dans les cycles de la vie de la faune et de la flore (séance 2)
7	09/01/19	Le monde des abysses et ses créatures étranges
8	30/01/19	Création d'affiches illustrées. (Séance 1)
9	13/02/19	Recyclage de l'eau : visite d'une station d'épuration (séance 2)
10	06/03/19	« Bar à eau » : l'eau minérale et ses secrets
11	20/03/19	Goûtons la nature en lien avec le monde de l'eau
12	10/04/19	Découverte des amphibiens, chants, cycle de vie et observation sur le terrain Sur le Domaine de la Frayse
13	15/05/19	Pêche à la rivière et sa micro faune indispensable Sur le Domaine de la Frayse
14	05/06/19	Création d'affiches illustrées. Séance 2
15	19/06/19	Soirée valorisation sur l'accueil de loisirs d'Artigues-près-Bordeaux

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble du projet est encadré par un animateur référent de la commune d'Artigues mais également par des professionnels de l'éducation à l'environnement de l'UFCV.

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission réunie en date du 21 septembre 2018,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

### **AUTORISE**

Madame le Maire à signer les conventions de partenariat inhérentes au Club Nature Gironde ci-annexées avec le département de la Gironde et l'UFCV.  
Adoptée à l'unanimité

Roland DOUBA :

« Délibération relative au partenariat avec le Club Nature Gironde. Claire CHAMBOISSIER ».

Claire CHAMBOISSIER :

« Comme j'ai pu en parler dans la délibération précédente concernant le PEDT, c'est une convention que l'on signe chaque année depuis 2007, qui est un très beau projet qui est mené par le Département qui permet à la fois de professionnaliser nos équipes d'animation, mais aussi de pouvoir faire profiter à nos enfants de thématiques autour du développement durable et la thématique de cette année sera sur l'eau et exactement les traces H2O. Il y a quinze séances. »

Madame le Maire :

« Des questions ? Qui est d'avis d'approuver ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération suivante. »

**Délibération n° 2018 / 70 Délibération autorisant signature convention Lettres du Monde**

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de sa programmation culturelle, la Médiathèque Gabriela Mistral favorise le partenariat avec différentes associations afin de diversifier les rencontres d'auteurs.

**CONSIDÉRANT** que l'association Lettres du Monde conçoit, prépare et réalise différentes formes d'actions culturelles et manifestations littéraires afin de mieux faire connaître en Nouvelle Aquitaine les littératures et les cultures étrangères. En choisissant d'inviter des écrivains français et étrangers, Lettres du monde cherche à multiplier les regards, les points de vue sur l'ailleurs

Ses programmes s'attachent notamment à favoriser la découverte, par des rencontres et des lectures, de différents acteurs de la chaîne du livre (éditeurs, auteurs, traducteurs, illustrateurs...).

**CONSIDÉRANT** que la signature d'une convention avec l'Association Lettres du Monde permet de :

- proposer un événement littéraire de qualité favorisant le dialogue et l'échange avec d'autres cultures
- favoriser la lecture publique au sein de la médiathèque
- participer à une manifestation littéraire régionale

La Commune s'engage à régler la somme de 800 euros à l'association Lettres du Monde.

**CONSIDÉRANT** l'avis de la Commission réunie en date du 21 septembre 2018 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

D'autoriser Madame Le Maire à signer la convention de l'association Lettres du Monde ci-annexée et tout document s'y rapportant

Adoptée à l'unanimité

Roland DOUBA :

« Délibération autorisant Madame le Maire à signer la convention avec l'association Lettres du Monde. Thomas TEYSSIER. »

Thomas TEYSSIER :

« Il s'agit d'une convention avec l'association Lettres du Monde pour la venue le 24 novembre dans la matinée à la médiathèque Gabriela Mistral de l'auteur syrien Khaled KHALIFA qui viendra accompagner d'un interprète. Je vous demande de signer cette convention. »

Madame le Maire :

« Des questions ? »

Vincent BRUN :

« Il est indiqué que la Médiathèque se chargera de solliciter une librairie indépendante. Je voulais savoir si vous avez trouvé quelle était cette librairie ? »

Madame le Maire :

« C'est Lettres du Monde en fait qui... ».

Vincent BRUN :

« Mais, ils nous disent que c'est la Médiathèque qui doit s'en charger. Je voulais savoir si vous aviez trouvé. »

Madame le Maire :

« Lettres du Monde nous indique la librairie concernée. C'est nous qui nous en chargeons, mais on est appuyé pour cela par Lettres du Monde.

Qui est d'avis d'approuver ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération suivante. »

### **Délibération n° 2018 / 71 Délibération relative aux tarifs boissons concert Elysian Fields de Musique de Nuit Diffusion**

**VU** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de sa programmation culturelle, l'association Musique de Nuit Diffusion organise le concert d'Elysian Fields le Samedi 6 octobre 2018 au Cuvier de Feydeau ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la programmation des spectacles au Cuvier de Feydeau et de l'accueil du Public, des consommations payantes seront proposées au public.

Il est proposé :

- de fixer le prix des boissons à 2 € selon les modalités suivantes :
- boisson : billets de couleur jaune

**CONSIDÉRANT** que ces recettes se conçoivent comme une participation aux frais engagés pour la soirée,

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission réunie en date du 21 Septembre 2018 ;

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**FIXE**

- les tarifs ci-dessus exposés,

**AUTORISE**

- le reversement à la régie municipale « Animations festives ».

Adoptée à l'unanimité

Roland DOUBA :

« Délibération relative au tarif boissons, concert Elysian Fields de Musique de Nuit Diffusion. Thomas TEYSSIER. »

Thomas TEYSSIER :

« Il s'agit pour le concert que tiendra le groupe Elysian Fields le samedi 6 octobre de fixer le tarif des boissons, toujours au même prix à 2 euros. »

Madame le Maire :

« Des questions ?

Qui est d'avis d'approuver ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération suivante. »

## **Délibération n° 2018 / 72 Délibération autorisation de signature convention de co-organisation avec l'IDDAC**

**VU** l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Locales

**CONSIDÉRANT** que l'institut Départemental de Développement Artistique et Culturel, par abréviation (IDDAC), association à but non lucratif régie par la Loi de 1901, a pour objectif, sous l'égide du Conseil Départemental de la Gironde, de contribuer au développement de l'activité culturelle et artistique au plan départemental et

**CONSIDÉRANT** que La Ville d'Artigues-près-Bordeaux est adhérente à l'IDDAC et que cette adhésion permet d'obtenir des aides financières à la diffusion.

**CONSIDÉRANT** la programmation culturelle municipale réalisée au sein du Cuvier de Feydeau

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Artigues-près-Bordeaux peut bénéficier d'un soutien financier de l'IDDAC à hauteur de 33% du coût du contrat de cession pour les spectacles soutenus par l'IDDAC et programmés dans la saison culturelle au Cuvier de Feydeau pour le deuxième semestre 2018.

**CONSIDÉRANT** que la Ville reverse à l'IDDAC 50 % des recettes des représentations tout public, sachant que cette part reversée ne peut excéder 50 % du montant de l'apport initial de l'IDDAC.

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission réunie en date du 21 septembre 2018 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

- D'autoriser Madame Le Maire à signer la convention de co-organisation avec l'IDDAC ci-annexée et tout document s'y rapportant

Adoptée à l'unanimité

Roland DOUBA :

« Délibération autorisant la signature convention de co-organisation avec l'IDDAC. Thomas TEYSSIER. »

Thomas TEYSSIER :

« Là, il s'agit d'une convention de co-organisation de spectacle avec l'IDDAC. L'IDDAC soutient des spectacles et nous pouvons avoir une aide quand on programme ces spectacles. L'IDDAC souhaite une co-organisation. La condition préalable que nous avons déjà votée, c'était d'être adhérent à l'IDDAC, ce qui nous permettait, bien sûr, d'avoir des prêts de matériel et une aide à la diffusion. Cette année, nous allons avoir une aide pour cinq spectacles au cours de la saison culturelle 2018-2019. La convention avec l'IDDAC étant trimestrielle, elle ne porte que sur le spectacle qui est annoncé pour le 1<sup>er</sup> décembre. L'aide de l'IDDAC porte sur 33 % du contrat de cession, c'est-à-dire 858 euros pour le spectacle Revers, la contrepartie étant qu'on reverse 50 % des recettes du spectacle, ces 50 % représentant maximum 16 % du montant total. »

Madame le Maire :

« Des questions ? »

Vincent BRUN :

« Une remarque sur l'adresse de l'IDDAC. L'IDDAC a brûlé. L'IDDAC n'est plus au Bouscat, l'IDDAC est à Lormont. Voilà c'est tout. Pour la convention, ce serait bien que cela soit à jour.

Thomas TEYSSIER :

« C'est eux qui nous donnent cette adresse-là. »

Vincent BRUN :

« Moi, je vous dis qu'ils sont à Lormont. »

Madame le Maire :

« Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? A l'unanimité. Je vous remercie.

Dernière délibération. »

## **Délibération n° 2018 / 73 Délibération relative aux Chèq'Art**

**VU** l'Article L 2121 – 29 du Code Général des collectivités ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de l'équipe municipale de faciliter l'accès aux activités de loisirs (sportives, culturelles, artistiques, récréatives...) dans le cadre de la politique Enfance - Jeunesse – Vie associative de la commune d'Artigues-près-Bordeaux.

A ce titre, l'opération Chèq'Art permet à chaque artiguais, âgé de 4 à 18 ans, de bénéficier d'une aide de 20 € auprès d'associations locales ayant accepté ces chèques.

Il convient donc de verser à ces dernières, sous forme de subventions exceptionnelles, les montants indiqués ci-dessous :

- Éclaireurs Évangéliques de France : 20 chèques à 2 € = 40 €
- Handball Club d'Artigues : 80 chèques à 2 € = 160 €
- Tennis Club d'Artigues : 10 chèques à 2 € = 20 €
- Artigues Vélo Club : 60 chèques à 2 € = 120 €

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission réunie en date du 21 septembre 2018 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE**

- de verser les subventions aux associations concernées,
- DIT**
- que la dépense sera prélevée à l'article 6574 – Fonction 1-025

Adoptée 20 voix pour et 2 abstentions

Roland DOUBA :

« Délibération relative à l'opération Chèq'Art, saison 2017-2018, quatrième versement. Claude DAUVILLIER. »

Claude DAUVILLIER :

« Opération Chèq'Art, c'est le quatrième versement.

Considérant la volonté de l'équipe municipale de faciliter l'accès aux activités de loisirs, sportives, culturelles, artistiques et récréatives dans le cadre de la politique enfance, jeunesse, vie associative de la commune d'Artigues.

À ce titre, l'opération Chèq'Art permet à chaque Artiguais de 4 à 18 ans de bénéficier d'une aide de 20 euros auprès des associations artiguisaises ayant accepté ce mode.

Il convient donc de verser à quatre associations pour un montant de 340 euros :

- Éclaireurs Évangéliques de France,
- Handball Club Artigues,
- Tennis club d'Artigues,
- Artigues Vélo Club,

la somme de 340 euros.

Considérant l'avis de la commission réunie en date du 21 septembre 2018,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte de verser la subvention aux associations concernées. La dépense sera prélevée à l'article 6574 - Fonction 1,025. »

Madame le Maire :

« Des questions ? »

Jean-Christophe COLOMBO

« Oui, quelques surprises, quelques étonnements. On se questionne sur les Éclaireurs Évangéliques de France, sur leur qualité culturelle ou sportive pour accepter les Chèq'Art. C'est plutôt culturel que culturel. On se pose des questions surtout que c'est une association qui n'a pas été reconnue par l'État comme scoutisme. Elle ne fait pas partie des associations reconnues par l'État. On se pose des questions. »

Madame le Maire :

« Ça fait quatre ans qu'on leur verse des fonds. »

Jean-Christophe COLOMBO

« Ce n'est pas une réponse. C'est un fait, mais c'est une association culturelle pas culturelle. »

Claude DAUVILLIER :

« Quatre ans, même un petit peu plus. »

Jean-Christophe COLOMBO

« Oui, vous avez même voté des subventions. »



Claude DAUVILLIER :

« Et de mémoire, l'équipe précédente le faisait également. »

Jean-Christophe COLOMBO

« Ce n'est pas une référence, je n'y étais pas. »

Madame le Maire :

« Bien. Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? Et qu'est-ce que vous faites ? »

Jean-Christophe COLOMBO

« On s'abstient Madame puisqu'on n'a pas de réponse. »

Madame le Maire :

« Vous avez deux questions orales. Est-ce que vous êtes d'avis d'un débat, pas de débat, qu'est-ce que vous choisissez mes collègues ?

Pas de débat. D'accord. »

Vincent BRUN :

« Première question, vous avez été élue en 2014 avec un programme interdisant quasiment toute construction. Pendant deux ans, vous avez tenu parole sur ce sujet, mais désormais nous voyons fleurir partout bâtiments industriels, lotissements, maisons. Pire vous souhaitez maintenant détruire et bétonner le Parc Bétailhe, mais aussi le site de la Blancherie. Alors que vous aviez dit strictement l'inverse lors de vos vœux en janvier. Vous avez laissé la clé de la ville aux bailleurs et autres constructeurs. Pouvez-vous nous dire ce qui vous donne cette volonté de tout bétonner, de tout détruire ? Pourquoi ce revirement ? Que vous a-t-on promis ? »

Madame le Maire :

« Alors je vais m'expliquer sur ce bétonnage de la commune puisque je bétonne la commune, paraît-il. Alors quand nous sommes arrivés, nous avons trouvé deux permis de construire signés par l'équipe précédente : un en 2013 qui est Horizon Bleu à l'heure actuelle, composé de 45 logements. Nous avons négocié avec le promoteur les aménagements extérieurs et une modification des typologies des logements, adaptation aux seniors et des studios jeunes travailleurs.

Le second, qui avait été signé au tout début 2014 et qui se situe Avenue du Peyrou, était composé de 58 appartements. Nous avons négocié avec le promoteur pour avoir une signature architecturale et paysagère des aménagements des espaces communs et nous avons renégocié 24 maisons qui sont en cours de construction.

Concernant notre période, j'ai signé en 2018 deux permis de construire. Un permis, le promoteur était venu me trouver avec 32 logements. J'ai négocié 20 villas dont 3 logements sociaux plus 4 maisons en cube. Donc ça fait 24 maisons au lieu de 32 sur ce terrain-là rue du Romarin. Je précise aussi que pour ces 24 logements, rue du Romarin, il y aura 48 places de stationnement. Plus du double que c'est que prévoit le PLU.

Quand, rue de la Courrège, les deux propriétaires ont vendu leur terrain mitoyen, le promoteur est venu me trouver avec 32 logements. Nous avons négocié des maisons de ville avec un espace partagé en respectant les vis-à-vis. Pareil pour d'ailleurs le précédent, et nous avons négocié 21 maisons dont 2 sociales et 57 stationnements. En fait, j'ai signé 25 et 20, donc la construction de 45 logements sachant que lors de vos précédents mandats, vous en aviez signé plus de 1 800. »

Vincent BRUN :

« On ne parle pas de la même période. 1 800 en une année et vous 20 en une année. C'est bien, c'est bien. 1 800 en une année, vous rendez compte que ça fait 1 800 en une année ? »

Madame le Maire :

« 1 800 sur quatre ans. »

Vincent BRUN :

« Multiplié par 2,2 et on est bien là. »

Madame le Maire :

« Vous avez bâti 1 800 logements sur quatre ans, on est d'accord ? Nous, en six ans, on aura construit une quarantaine de maisons puisque ce sont essentiellement des maisons. La question suivante. »

Vincent BRUN :

« Depuis quelques semaines, la société OK Service installe des compteurs Linky à Artigues. Vous vous êtes engagée ici à écrire au SDEEG lors du débat sur la pose des compteurs. Pouvez-vous nous dire ce que le syndicat souhaite faire et que vous a-t-il répondu ? Lors du débat sur le compteur Linky, je vous ai proposé d'adopter la même position que la ville de Bayonne afin de trouver un équilibre entre pro et anti-Linky. ENEDIS a accepté à Bayonne le principe de ne pas poser le compteur chez les personnes qui s'y opposent.

Au vu de ce résultat, nous proposons une nouvelle fois d'adopter la même ligne que cette ville. Pouvez-vous nous dire si vous allez continuer à forcer la main des Artiguais, ou si vous préférez enfin aller vers cette situation de consensus ?

Enfin, en tant que propriétaire, allez-vous faire poser des compteurs Linky dans les différents groupes scolaires ou assimilés ? Je vous remercie. »

Madame le Maire :

« Bien. Le SDEEG effectivement, comme à ENEDIS, nous avons écrit, nous n'avons pas eu de réponse.

Concernant la motion que vous avez refusé de voter, nous demandons de respecter le choix de chaque Artiguaise et Artiguais, de n'effectuer aucune pose forcée en cas de refus d'installation d'un usager, de n'exercer par la suite aucune forme de pression, d'intimidation sur ces derniers.

Quant à Bayonne... Du coup, on s'est penché sur Bayonne. Mon Dieu mais qu'est-ce qu'a fait Bayonne ? Bayonne a fait la même chose que nous. »

Vincent BRUN

« Pas du tout ! »

Madame le Maire :

« Mais si, Bayonne a écrit pareil à ENEDIS pour effectivement ne pas mettre la pression auprès des habitants qui le refusent, de respecter les choix comme nous, comme l'ensemble des communes ».

Vincent BRUN :

« La différence, et c'est pour ça que Bayonne est pris en exemple, la différence est que le Maire a demandé aux administrés de lui écrire, d'indiquer leur adresse et le fait qu'ils soient contre et qu'il irait lui-même voir ENEDIS de Bayonne ou de Biarritz. C'est cette différence-là qui a permis aux Bayonnais qui ne souhaitaient pas Linky de ne pas l'avoir. C'est le fait que le Maire se soit engagé lui-même à y aller. Cette discussion entre deux personnes a permis de faire avancer cette discussion, sinon les délibérations sont toutes cassées les unes derrière les autres. »

Madame le Maire :

« Alors, nous, chaque courrier que nous recevons des habitants nous disant : « Nous refusons le compteur ». Chaque courrier est envoyé à ENEDIS. Nous faisons ce que fait Bayonne. »

Vincent BRUN :

« Dernier point, à titre personnel et je ne sais pas si c'est comme cela pour tous les Artiguais, moi, j'ai reçu une lettre d'ENEDIS le 17 me disant qu'on allait me mettre un compteur Linky et le 18, c'était fait. Je trouve cela un peu léger. Comment voulez-vous... Vous rentrez le soir, vous faites quoi ? Les gens qui veulent indiquer qu'ils sont pour ou qu'ils sont contre, vous vous retrouvez avec une lettre le soir et le lendemain matin, on vous a mis un compteur. On peut vous laisser deux jours ou une semaine, enfin je ne sais pas. C'est surprenant comme méthode. »

Madame le Maire :

« Alors attendez, vous pouvez protester. Moi, j'ai écrit à d'ENEDIS concernant une dame qui m'a saisie par rapport à un fait presque similaire. J'ai appuyé la contestation de cette dame et la colère de cette dame. Je ne suis pas ENEDIS. Je ne représente pas ENEDIS. Je ne peux rien faire dans ces cas-là. J'ai pris ce qu'il fallait comme motion. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Et que pensez-vous du compteur Linky qui a flambé rue des Fougères ? »

Madame le Maire :

« Alors, ce n'est pas le compteur qui a cramé ... »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Excusez-moi, c'est le coffret à l'extérieur de la rue qui a pris feu. D'accord. »

Mathieu CHOLLET :

« Ce n'est pas le compteur. Le compteur, il est indemne. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui, mais c'est la connectique du compteur à l'extérieur dans la rue dans le coffret. Ce n'est pas l'installation de la maison. C'est une fois que cela a été installé, que cela a flambé. »

Madame le Maire :

« La question orale suivante. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Déjà pour commencer, je vous rappelle quand même que l'article 5 de votre règlement intérieur est totalement illégal puisque lors des questions orales, vous ne pouvez pas interdire les débats. Cela a déjà été acté par une question écrite au Sénat, vous ne pouvez pas interdire les débats. »

Madame le Maire :

« Allez au Tribunal Administratif. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« On ira Madame, je vous le confirme. »

Madame le Maire :

« Je pense qu'il y a du débat quand même. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui, il y a du débat c'est cela, c'est écrit noir sur blanc. Il n'y a pas de débat. Vous faites voter une mascarade pour ne pas avoir de débat sur les questions orales. »

Madame le Maire :

« Vous posez votre question orale, s'il vous plaît. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Avec le plastique sur le gazon, cela glisse mieux.

Madame, lors du Conseil du mois de février, je vous ai interpellée à propos des risques sur la santé des enfants jouant sur les terrains synthétiques. Vous avez indiqué vouloir attendre le rapport de l'ANSES pour prendre la décision qui s'imposerait. Aujourd'hui, le rapport, il est là. Il souligne que des incertitudes liées à des limites méthodologiques et un manque de données ne permettant pas d'écarter les risques. Il souligne également l'absence d'analyse sur certains polluants ainsi que sur les risques de contamination des sols par des métaux lourds contenus dans les billes de pneus usagés.

Il fait aussi remarquer que ce type de terrain constitue des îlots de chaleur importants. La Métropole lutte contre les îlots de chaleurs et nous, on en crée. Leur durée de vie très courte, dix ans, crée également des difficultés pour le recyclage de ces matériaux. Madame, la question du remplacement des billes des pneus usagés après ce rapport se pose de manière importante. Allez-vous les remplacer par des matières écologiques comme le font dans les pays du nord ou plus près de nous, Monaco, ou allez-vous continuer à fermer les yeux au risque de ne pas assurer la sécurité des adultes et des enfants pratiquant du sport sur ce terrain ? Les enfants des écoles s'y rendent jusqu'à deux fois par semaine et reviennent avec des billes plein les chaussures et les poches. »

Madame le Maire :

« Pour l'ANSES - vous me laissez parler - le danger principal serait surtout lié aux effets sur l'environnement. Il y a une étude, et vous le savez très bien en plus, il y a une étude qui est en cours et dont le rendu devrait être au mois d'octobre-novembre, je ne sais pas, de l'ANSES, une étude au plan européen sur les synthétiques ainsi qu'aux États-Unis. Et là, à ce moment-là, l'ANSES rendra un avis. Mais pour l'instant, l'avis qu'elle rend, c'est qu'à part sur l'environnement où cela peut jouer, c'est non-négligeable ».

Jean-Christophe COLOMBO :

« C'est une interprétation que vous faites parce qu'elle ne dit pas ça. »

Madame le Maire :

« Ce n'est pas moi qui l'ai fait, c'est l'ANSES. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Non, non, non. Le rapport, il est là, je peux vous le lire si vous voulez ce soir. Il n'y a pas de souci en dehors, on va le lire. Il dit quand même que les seules mesures qui sont faites montrent peut-être des dangers limités, mais elle remarque aussi qu'il y a plein de choses qui ne sont pas analysées comme les métaux lourds qui sont dans les billes. Elle dit qu'elle ne peut pas se prononcer là-dessus puisqu'elle demande localement de faire des analyses systématiques, ce qu'on vous demande. »

Madame le Maire :

« Moi, je vais lire les conclusions du rapport de l'ANSES. « Les principales substances analysées et étudiées incluent des métaux lourds, des plastifiants, des additifs, des COV. Les concentrations mesurées dans différents milieux - sueurs, liquides gastriques, salives, etc. - sont inférieures aux valeurs toxicologiques de référence retenues par les auteurs des études examinées. C'est notamment au vu des faibles concentrations de substances cancérigènes émises ou relarguées par les granulats de pneus que les études recensées considèrent le risque cancérigène comme faible et/ou négligeable. Lors de son travail d'analyse, l'ANSES a relevé un potentiel risque pour l'environnement, et a effectivement souligné certaines limites méthodologiques dans les données disponibles. L'ANSES va continuer à approfondir ses études et notamment en fonction des travaux menés actuellement en Europe et aux États-Unis. »

Nous allons suivre de près ce qui se passe Messieurs.

Le Conseil municipal est terminé. Je vous souhaite une bonne soirée à toutes et tous. Merci au public de sa présence. »

Le Maire,  
Anne-Lise JACQUET

---